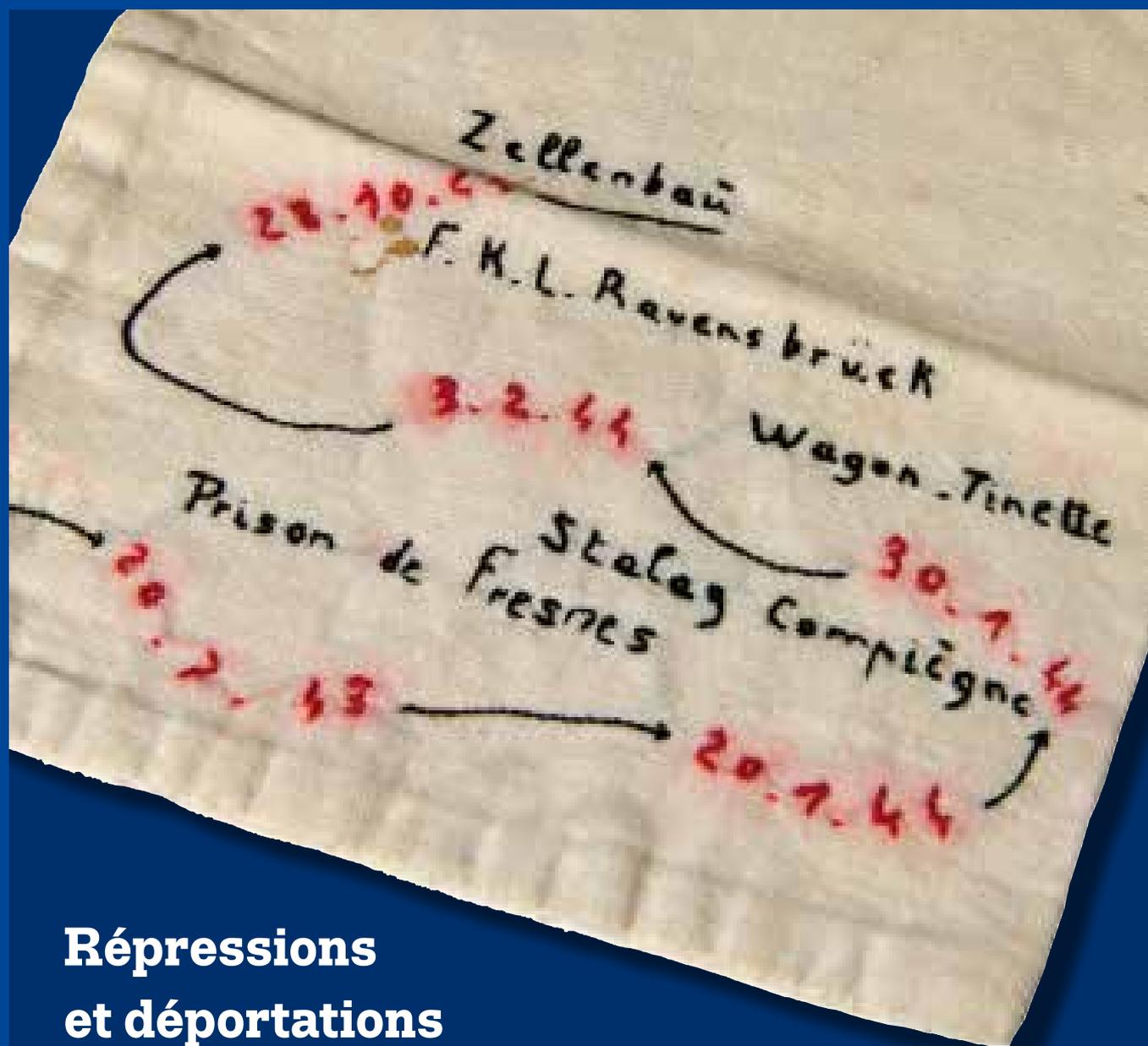


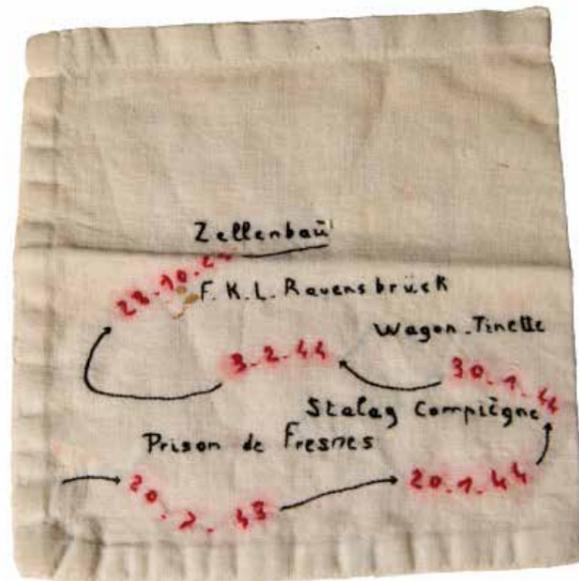
Résistance

« NE JETEZ PAS CE JOURNAL, FAITES LE CIRCULER »

Ressources sur le site www.musee-resistance.com • Portail national du CNRD www.reseau-canope.fr/CNRD



**Répressions
et déportations
en France et en Europe
1939-1945**



- Porte-aiguilles de Geneviève de Gaulle, confectionné par une camarade, octobre 1944.
- Sac à pain de Geneviève de Gaulle, confectionné et brodé au camp de Ravensbrück. (Dépôt au MRN du ministère de la Culture et de la Communication – Archives nationales – sous-série 761AP – Don de la famille Anthonioz aux Archives nationales – juillet 2016).

Le sac à pain de Geneviève de Gaulle

Née en 1920, Geneviève de Gaulle est la nièce de Charles de Gaulle. Elle aussi cherche à résister dès juin 1940. Étudiante à la Sorbonne à Paris en 1941, elle réalise de nombreuses actions de renseignement et diffuse sous le manteau des tracts ou des photos de son oncle, chef de la France libre. Au printemps 1943, sous le nom de Gallia, elle rejoint le mouvement Défense de la France et participe à la rédaction et à la diffusion du journal du même nom.

Arrêtée le 20 juillet 1943, Geneviève de Gaulle est emprisonnée à Fresnes avant d'être transférée au camp de Royallieu à Compiègne puis déportée, le 31 janvier 1944, au camp de Ravensbrück. Elle est dorénavant le matricule 27372.

D'abord une détenue comme une autre parmi ses camarades françaises et étrangères, elle demeure la nièce du général de Gaulle. Ainsi, le 28 octobre 1944, sur ordre du *Reichsführer-SS* Himmler, elle est placée à l'isolement dans le *Bunker*, la prison du camp de Ravensbrück. Elle peut servir de monnaie d'échange le moment venu.

Avant d'être conduite au *Bunker*, elle peut prendre avec elle les quelques effets personnels qu'elle a en sa possession, notamment son sac à pain et son porte-aiguilles, qu'elle parvient à dissimuler à la vigilance de ses gardiens.

Ce sac à pain en tissu est essentiel pour conserver un contenu particulièrement précieux pour des femmes sous-alimentées. C'est également un objet personnel, le signe que l'on existe encore en tant qu'individu capable d'avoir quelque chose à soi, quand tout a été pris à l'arrivée au camp. Geneviève de Gaulle l'a brodé en représentant son parcours depuis son arrestation, le 30 juillet 1943, jusqu'à son internement au «*Zellenbau*», au bloc cellulaire. Chaque date marquante est brodée avec un fil rouge. Chaque étape est évoquée par un trait et un nom brodés avec un fil noir : «*Prison de Fresnes*», «*Stalag Compiègne*» [camp de Royallieu], «*FKL [Frauenkonzentrationslager, camp de concentration pour femmes] Ravensbrück*». La dureté et l'insalubrité du convoi de déportation sont évoquées avec pudeur par la simple mention du «*Wagon-Tinette*». Le parcours de Geneviève de Gaulle s'arrête avec l'enfermement dans le *Bunker*, où elle est isolée de ses camarades pendant presque deux mois.

Pour Noël 1944, ses camarades parviennent à lui faire passer par l'intermédiaire de sa gardienne, une femme âgée détenue parce que témoin de Jéhovah avec laquelle elle a pu nouer une relation de confiance, quelques cadeaux dissimulés dans un carton : une petite branche

de sapin, un chant français de Noël, une pomme rouge et brillante, un minuscule morceau de lard, deux sucres, une poupée avec une jupe rose et un fichu de dentelle, des cheveux blancs bouclés. «*Leur amitié a réalisé ce prodige de m'atteindre dans ma solitude et mon désespoir. Enfin, tout au fond du carton, est pliée une sorte d'étoile beige en laine légère dont je m'entoure aussitôt comme de leur douce et chaude tendresse. [...] Je ne suis plus seule [...]. Mes camarades m'ont rappelé cette chaîne de la fraternité qui nous unit les uns aux autres*» (*La Traversée de la nuit*, Le Seuil, 1998, page 31).

Le sac à pain de Geneviève de Gaulle témoigne de cette capacité à ne pas renoncer, à ne pas céder face à la répression et à l'idéologie nazie. Il reste encore de la place sur le tissu pour une suite, un après. Si le camp de Ravensbrück ne permet pas d'envisager l'avenir sans appréhension, il reste l'espérance, qui commence avec la certitude que l'on n'est pas oublié.

Geneviève de Gaulle sort du *Bunker* le 28 février 1945 pour être transférée par étapes jusqu'au camp de Liebenau, près de la frontière suisse. À force de négociations, un délégué de la Croix-Rouge parvient à obtenir sa libération. Le 20 avril, elle peut rejoindre la Suisse, où son père, en mission dans le pays, l'attend.

Sommaire

2 ■ Le sac à pain de Geneviève de Gaulle

3 ■ Perspectives et enjeux

4-5 ■ Montrer et dénoncer la répression : « Les défenseurs de la civilisation... »

6-7 ■ Le traitement des prisonniers de guerre
Contrepoint – Les prisonniers de guerre soviétiques

8-9 ■ Zones d'occupation et acteurs de la répression
Contrepoint – L'Alsace et la Moselle annexées

10-11 ■ La répression du régime de Vichy
Contrepoint – La situation au Danemark

12-13 ■ La répression à « visage légal »
Contrepoint – La situation en Belgique

14-15 ■ La radicalisation de la répression
Contrepoint – La situation en Yougoslavie (1941-1942)

16-17 ■ La procédure NN
Contrepoint – Tribunaux, prisons et camps spéciaux du Reich

18-19 ■ Le génocide des Juifs
Contrepoint – L'extermination des Juifs d'Europe

20-21 ■ La traque des réfractaires du STO
Contrepoint – Le travail forcé à l'Est

22-23 ■ Les grands convois de répression (janvier 1943-juin 1944)
Contrepoint – Des camps dans la guerre totale

24-25 ■ Les actions contre les maquis
Contrepoint – La lutte contre les partisans à l'Est

26-27 ■ Juin-juillet 1944 : déporter, massacrer, exécuter
Contrepoint – La « guerre aux civils » en Italie en 1944

28-29 ■ Déporter et tuer jusqu'au bout
Contrepoint – La fin du système concentrationnaire : marches de la mort et massacres de masse

30-31 ■ Juger et montrer les crimes
Contrepoint – Les autres procès en Europe

32 ■ Le monument aux déportés et fusillés d'Auxerre

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Entre 1939 et 1945, l'Allemagne nazie étend sa domination sur une grande partie du continent européen. Dans les territoires sous son contrôle, elle entend maintenir l'ordre et assurer la sécurité de ses forces occupantes. La répression est assurée par des administrations militaires d'occupation, qui disposent de forces de police aidées des services de contre-espionnage de la *Wehrmacht*. Elle l'est aussi, et de plus en plus, par les services de l'Office central de sécurité du Reich (RSHA), qui réunit police de sûreté d'État et services de renseignements du parti nazi. Des unités militaires ou des commandos constitués pour des missions particulières peuvent jouer un rôle répressif majeur dans certains cas.

Les formes de répression varient dans le temps et selon les espaces européens, avec un net décalage entre les niveaux de violence atteints à l'Est, en comparaison d'une première répression « à visage légal » à l'Ouest : condamnations à des peines de prison, détentions administratives, exécutions de condamnés à mort ou d'otages, déportations, massacres de masse. Dans ce contexte, la déportation devient un dispositif répressif permettant d'éloigner les individus ou les groupes jugés dangereux, de statuer sur leur sort si nécessaire, de les utiliser comme force de travail ou de les envoyer à la mort, immédiatement ou après avoir épuisé leur capacité productive.

À l'Ouest, la répression connaît un durcissement avec le déclenchement de la guerre à l'Est et la montée en puissance des résistances armées. La pression est de plus en plus forte sur les populations, à mesure que la guerre tourne en faveur des Alliés et que l'espoir d'une libération grandit. La répression finit par prendre des formes extrêmes avec l'application de méthodes terroristes contre tous ceux qui sont considérés comme des ennemis, armés ou non.

À l'Est, une répression très brutale s'exerce dès l'occupation de la Pologne, véritable terrain d'expérimentation des pratiques nazies. Elle s'exacerbe avec l'invasion de l'URSS et le début d'une guerre d'anéantissement. Des groupes entiers sont voués à la disparition faute de moyens pour survivre ou à l'élimination immédiate : responsables politiques, prisonniers de guerre, communautés juives. La décision de lancer l'extermination des Juifs à l'Est puis dans l'ensemble de l'Europe se traduit par la rationalisation puis

l'industrialisation de la mort de masse. La déportation permet d'amener les victimes jusqu'au lieu de leur exécution.

Nous avons choisi de privilégier la France dans ce dossier. À chaque fois, un contrepoint européen est mis en regard. La répression s'y intensifie à partir de 1941 et aboutit au déchaînement de violence de 1944, avant et après le débarquement allié en Normandie. Les convois vers les camps de concentration sont organisés jusqu'au dernier moment. La déportation et le génocide des Juifs de France sont organisés à partir du printemps 1942.

Étudier les processus de répression et de déportation mis en œuvre par les nazis en France et en Europe, c'est comprendre la capacité de destruction d'une idéologie fondée sur les principes de sujétion et de transformation du monde sur des bases inégalitaires. C'est comprendre l'importance dramatique de la complicité de tous ceux qui ont accepté de collaborer avec les nazis par conviction idéologique et/ou pour satisfaire des ambitions personnelles. C'est constater la terrible efficacité d'une politique rationnelle et méthodique de domination, qui n'exclut pas une part d'improvisation, inhérente au régime nazi.

Pourtant, aussi perfectionnés et organisés soient-ils, ces dispositifs terroristes et mortifères ont montré leurs limites. Mis en place par des êtres humains contre d'autres êtres humains, ils ont provoqué la souffrance et le décès de millions d'individus. Ils ont pourtant échoué dans leur entreprise d'élimination collective. Partout, à tout moment, par des actes discrets et modestes ou par des actions spectaculaires et héroïques, des hommes et des femmes se sont efforcés de lutter contre les nazis et contrecarrer leurs projets de domination et d'extermination.

Travailler sur le thème du CNRD, c'est prendre conscience de la menace que peut faire peser une idéologie et un régime politiques fondés sur la concentration des pouvoirs, la hiérarchisation des groupes humains et la haine contre des supposés ennemis. C'est comprendre pourquoi la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » qu'ont revendiquée et défendue les résistants français et étrangers en France, et nombre de combattants de l'ombre en Europe durant la Seconde Guerre mondiale, demeure une protection pour tous aujourd'hui, si chacun veille et s'oblige à la faire vivre, en se rappelant les temps pas si lointains où on a voulu la faire disparaître définitivement.

Montrer et dénoncer la répression : « Les défenseurs de la civilisation... »

Le 30 septembre 1943, le mouvement Défense de la France fait paraître un numéro exceptionnel de son journal clandestin : sur la première page, six photographies dénonçant le sort des prisonniers de guerre soviétiques et des enfants victimes de la famine en Grèce ; sur la deuxième, une série d'articles sur les crimes des polices française et allemande en France d'une part, sur le camp de concentration d'Auschwitz et la situation en Pologne d'autre part.

Ce n° 39 a été pensé pour marquer les esprits et impressionner les lecteurs par « le poids des mots et le choc des photos », pour reprendre la formule d'un magazine d'après-guerre. Sous le titre « Les fruits de la haine », suivi d'une citation d'Adolf Hitler, *Défense de la France* expose « Les horreurs de la police de Vichy et de la Gestapo en France ». Comme à son habitude, *Défense de la France* s'appuie sur des informations référencées, sans enfreindre cependant les règles de sécurité élémentaires. L'accumulation de documents et de témoignages vise à étayer la collusion de la police française avec la police allemande (dite « Gestapo »). Les descriptions brutales et crues font qu'aucune mise à distance n'est possible. Rien ne peut justifier les crimes commis, quel que soit l'adversaire. La violence de l'ennemi élève au rang de martyrs les victimes dont le sacrifice doit renforcer la résolution de celles et ceux qui poursuivent la lutte.

La deuxième série d'articles dresse un tableau de l'Europe sous domination nazie. Dès ses premiers numéros, *Défense de la France* affirme son opposition au nazisme en tant qu'idéologie, comme son refus du communisme. Le n° 12 du 20 mars 1942 est un « numéro spécial sur l'Allemagne » dans lequel sont pointés « le mépris des valeurs spirituelles », « le mépris des nations » et « le mépris de l'homme ». Si les analyses géostratégiques du comité directeur de Défense de la France évoluent avec l'avancée du conflit, notamment à propos des relations avec l'URSS, la condamnation du nazisme demeure une constante : l'Allemagne nazie est à l'origine du chaos dans lequel se trouve plongée l'Europe, qui menace l'idée même de civilisation.

La partie sur « L'ordre nouveau en Europe » commence par le rappel que « des centaines de milliers de malheureux, de toutes nationalités, souffrent et meurent dans les camps de concentration ». Un témoignage recueilli sur « les camps d'Auschwitz » décrit avec précision les conditions de vie au camp central d'Auschwitz I et les nombreux morts qu'elles entraînent parmi les détenus. Le témoin ne semble pas avoir connaissance des gazages dans le complexe. Les cent femmes évoquées en fin d'article sont les rescapées des 230 du convoi du 24 janvier 1943 déportées à Auschwitz, dit des 31000, dont le sort a été mentionné le 17 août par Fernand Grenier sur Radio Londres. À la date de

parution du journal, moins de 70 sont encore vivantes.

La dénonciation des crimes nazis en Europe s'appuie sur l'exemple polonais. Le comité de rédaction, attentif aux informations qui sont diffusées par les radios libres ou les autres journaux clandestins, mentionne régulièrement la situation dans d'autres pays que la France. L'article « En Pologne » donne le nom du « camp de concentration de Oswiecim », sans établir de lien avec le camp d'Auschwitz (dont Oswiecim est le nom polonais). Le niveau de mortalité très élevé est mis en parallèle avec les massacres de civils polonais depuis 1940. *Défense de la France*, à la suite des *Cahiers du Témoignage chré-*

tiens dont il s'inspire, dénonce des crimes de guerre. La mort de 700 000 Juifs de Pologne est placée sur le même plan que l'élimination d'une partie du clergé polonais. La spécificité de la persécution antisémite est comprise, mais la finalité génocidaire des meurtres de masse perpétrés contre les Juifs ne l'est pas : si les moyens d'exécution « par la fusillade et par les gaz » sont exacts, l'existence des commandos de tueurs par balles et des centres de mise à mort dotés de chambres à gaz n'est pas connue ni même envisagée. Les rédacteurs de *Défense de la France* ne peuvent imaginer qu'à l'automne 1943 la quasi-totalité des Juifs polonais a déjà été exterminés.

L'ensemble des photographies qui paraissent en première page doit donner plus de crédibilité encore aux informations fournies dans les articles. Elles illustrent la barbarie des nazis, eux qui se présentent comme « les défenseurs de la civilisation ». Le choix des clichés doit à la fois au hasard et à la volonté du comité directeur de *Défense de la France* de toucher les lecteurs français du journal sur des points sensibles : le traitement réservé aux prisonniers de guerre soviétiques ne peut que faire écho au sort des prisonniers de guerre français enfermés dans les Stalags et les Oflags ; les corps squelettiques des enfants victimes de la famine en Grèce en 1942 ne peut man-

quer d'entrer en résonance avec les pénuries qui se multiplient en France et qui inquiètent les parents devant nourrir leur famille.

Tout en privilégiant une forme spectaculaire, le n° 39 de *Défense de la France* invite cependant ses lecteurs à une réflexion de fond. La dénonciation des crimes ne doit pas conduire à la haine contre tout un peuple mais à la condamnation des responsables par la justice après la victoire. L'objectif est de rétablir l'État de droit et la démocratie, en refusant la résurgence ou le maintien de tout État policier qui s'impose par la terreur. Dans l'immédiat, aucune compromission n'est possible face à la menace que font peser l'Allemagne nazie et les régimes qui acceptent de collaborer avec elle, en France et en Europe. Personne ne peut se considérer à l'abri. Chacun est concerné et chacun doit agir à son niveau. Dans le n° 40, daté du 25 octobre 1943, *Défense de la France* titre deux de ses articles « Le devoir de révolte » et « Défense de la liberté ».

→ Pour en savoir plus :
Les articles de *Défense de la France*, n° 39, du 30 septembre 1943 (extraits)
www.musee-resistance.com/cnrd

→ Pour en savoir plus :
L'origine des photographies du n° 39
www.musee-resistance.com/cnrd



Pages 1 et 2 de *Défense de la France*, n° 39, 30 septembre 1943 (Musée de la Résistance nationale, fonds Phoebe).

Le traitement des prisonniers de guerre

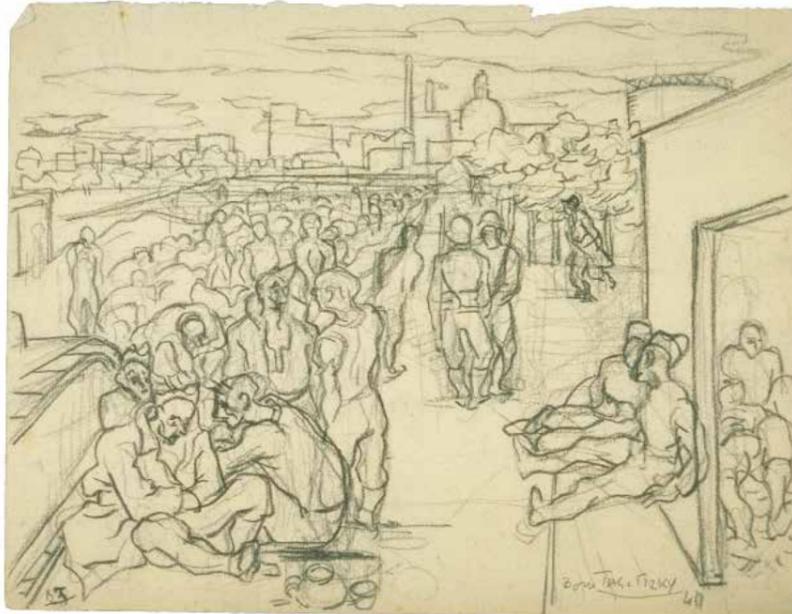
Les opérations militaires victorieuses de la *Wehrmacht* amènent la capture de centaines de milliers de prisonniers de guerre. Les conceptions nationales et raciales nazies entraînent des traitements différentiels. En Pologne, où la violence nazie se déchaîne contre les élites, il s'agit même souvent d'une forme de première répression. À l'été 1941, c'est un meurtre de masse qui débute pour les prisonniers de guerre soviétiques.

La situation est différente à l'Ouest et d'abord pour les 1,5 million de militaires français capturés lors de la défaite de mai-juin 1940 et dirigés vers les camps de prisonniers en Allemagne : dans les *Stalags* (pour les soldats) et les *Oflags* (pour les officiers). Ceux-ci ne sont pas pour les nazis des « sous-hommes » de l'Est et les accords passés avec le gouvernement de Vichy préservent aussi leur sort. 14 000 décèdent néanmoins en captivité. Au sein de l'armée française, les soldats coloniaux et les républicains espagnols sont discriminés, et sortis de fait du cadre des conventions internationales sur le statut des prisonniers.

LE SORT DES PRISONNIERS DE GUERRE COLONIAUX : « L'ENNEMI RACIAL »

Lors de l'offensive en France en 1940, à plusieurs reprises, des soldats noirs capturés sont massacrés sommairement. On estime qu'entre 1 500 et 3 000 sont assassinés.

Les 15 000 autres soldats noirs faits prisonniers sont laissés en vie. Dans les premières semaines, ils partagent le sort de leurs camarades blancs, même si les services de propagande allemands ne manquent pas de mettre en scène la présence de noirs dans l'Armée française. En revanche, alors que les autres PG français sont transférés dans les *Stalags*, les prisonniers noirs demeurent dans les *Fronstalags* en France. En effet, les autorités allemandes ne veulent pas



Prisonniers de guerre français, *Frontstalag* de Melun, dessin de Boris Taslitzky, 1940 (Musée de la Résistance nationale).



Prisonniers de guerre noirs de l'Armée française capturés à Amiens, juin 1940 (Bundesarchiv)

que des noirs séjournent en Allemagne et mettent en danger la « pureté raciale » de la population allemande.

Si aucun ordre n'a été donné pour éliminer les soldats noirs prisonniers, ces derniers ont été victimes du racisme véhiculé par la propagande nazie.

LE SORT DES ESPAGNOLS DE L'ARMÉE FRANÇAISE : LES « POLITIQUES »

En janvier et février 1939, entre 450 000 et 500 000 républicains espagnols passent la frontière française pour échapper aux franquistes qui viennent de remporter la guerre civile espagnole. Ils sont internés dans des camps improvisés dans le sud-ouest de la France, dans des conditions souvent très difficiles. Considérés comme dangereux, les Espagnols sont sous surveillance. Certains préfèrent rentrer en Espagne, d'autres partent pour l'URSS, le Mexique ou le Chili. Ils sont près de 150 000 encore en France en mai 1940. Certains s'engagent dans les bataillons de marche des volontaires étrangers et beaucoup sont enrôlés dans les compagnies de travailleurs étrangers intégrées à l'armée française. Ainsi, plusieurs milliers sont capturés lors de l'offensive allemande de mai-juin 1940. Ils sont envoyés dans les *Stalags* comme les autres PG français.

Mais, rapidement, les combattants républicains sont recensés et extraits des *Stalags* pour être transférés au camp de concentration de Mauthausen. Il s'agit de les séparer des autres PG et de réprimer durement ces « *Rotsparien* », ces « Espagnols rouges », idéologiquement irrécupérables, aux yeux de la SS et du régime franquiste, qui ne fait rien pour leur sort, tout comme le gouvernement de Vichy.

Au total, plus de 7 400 Espagnols sont immatriculés à Mauthausen. Non reconnus comme nationaux par l'Espagne franquiste, ils portent le triangle bleu des apatrides, mais marqué d'un « S » pour « *Spanier* », « Espagnol ». Ils sont d'abord affectés aux travaux de construction du camp de Mauthausen et du *Kommando* de Gusen. Près de 4 800 meurent du fait du régime terrible qu'on leur impose. Moins de 2 200 sont encore en vie à la libération en mai 1945.

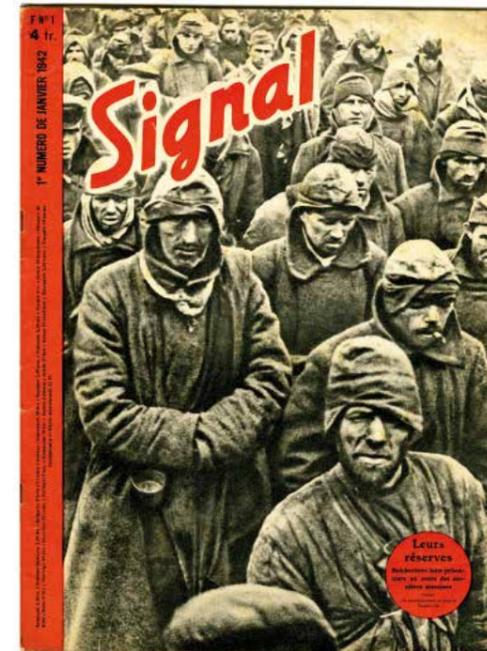
Léon Jost

(1884-1941)

■ Né à Nantes, directeur à la biscuiterie LU, mobilisé et décoré pour sa bravoure lors de la Grande Guerre, il s'implique dans l'action sociale en faveur des anciens combattants et des enfants dans l'entre-deux-guerres. En 1939, à la déclaration de guerre, il organise l'aide aux soldats mobilisés de son département puis l'aide aux prisonniers de guerre (PG) français et britanniques après la défaite. Parallèlement à ses activités légales, il participe à la mise en place de filières d'évasions vers la zone non occupée et l'Angleterre dont profitent près de 2 250 PG. Arrêté en janvier 1941 avec d'autres anciens combattants, interné et condamné en juillet par le tribunal militaire de Nantes à trois ans de prison, il est fusillé comme otage à Nantes le 22 octobre 1941.

CONTREPOINT

LES PRISONNIERS DE GUERRE SOVIÉTIQUES



Prisonniers de guerre soviétiques, couverture du journal allemand *Signal* (édition en français), janvier 1942 (Musée de la Résistance nationale).

Lors de la guerre à l'Est, les Allemands font près de 5,7 millions de prisonniers soviétiques. 3,3 millions meurent, dont 2 millions de juin 1941 à février 1942.

Avant même l'attaque contre l'URSS, l'état-major allemand prévoit de ne ravitailler que les prisonniers qui travailleront. Lorsque les armées allemandes progressent vers l'Est, des centaines de milliers de soldats soviétiques sont capturés et laissés sans nourriture ni eau dans des camps sommaires et improvisés. L'arrivée de l'hiver aggrave encore considérablement la situation. Les malades réels ou potentiels sont exécutés. La mortalité atteint un niveau terrifiant.

Les instructions données expriment l'absence totale d'humanité envers des prisonniers qui sont désignés avant tout comme des bolcheviques, des ennemis idéologiques. Une partie des officiers est transférée dans des camps de concentration, où beaucoup sont exécutés, le plus souvent par balle.

Cette volonté d'éliminer les commissaires du peuple et les autres cadres du parti communiste, à laquelle participent activement les *Einsatzgruppen* et le *Sipo-SD*, est étendue aux soldats non capturés qui résistent à l'avancée des troupes allemandes ou qui tentent de s'enfuir des camps de prisonniers. Beaucoup de soldats soviétiques préfèrent se battre jusqu'à la mort ou former et rejoindre des groupes de partisans en arrière du front plutôt que de se rendre aux Allemands.

À partir d'octobre 1941, une partie des PG soviétiques est envoyée comme main-d'œuvre dans les camps de concentration. Ils participent notamment à la construction d'Auschwitz-Birkenau. Au total, jusqu'en 1945, où qu'ils se trouvent, les PG soviétiques connaissent un sort infiniment plus dur que les autres prisonniers de guerre.

Zones d'occupation et acteurs de la répression

Après la défaite de juin 1940, la France est découpée en plusieurs zones, où la répression allemande se développe rapidement contre ceux tentent de s'opposer ou de résister.

LA FRANCE OCCUPÉE

Pour faire respecter « les intérêts du Reich allemand » et assurer l'exercice de « tous les droits de la puissance occupante », les Allemands s'appuient sur les accords d'armistice et sur un ensemble d'ordonnances. Une administration militaire pyramidale relevant d'un commandement installé à Paris pour la zone occupée (*Militärbefehlshaber in Frankreich*, MBF) et une autre à Bruxelles pour la zone rattachée du Nord-Pas-de-Calais (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*, MBB) quadrillent le territoire et veillent au maintien de l'ordre: *Bezirke* ou grandes régions militaires, dont une est formée par le *Gross Paris* (Grand Paris); *Feldkommandanturen* et *Kreiskommandanturen*, à l'échelon des départements et des arrondissements. L'ensemble est placé sous l'autorité du Commandement suprême des forces armées (*Oberkommando der Wehrmacht*, OKW).

La répression est d'abord menée par la *Feldgendarmarie*, la police militaire secrète (*Geheime Feldpolizei* ou GFP) qui est en charge des enquêtes importantes, et le service de renseignement de l'armée (*Abwehr*). La grande majorité des personnes arrêtées sont présentées devant les tribunaux militaires d'occupation, condamnées à des peines de mort ou de prison, que certains partent purger dans le Reich.

Jusqu'au printemps 1942 en France occupée, les services du RSHA (*Reichssicherheitshauptamt*, Office principal de sécurité du Reich) ont en charge uniquement la surveillance et la répression des ennemis idéolo-



Carte des zones d'occupation (FNDIRP-Tallandier, Th. Fontaine, in *Déportations et génocide, l'impossible oublié*).

giques du nazisme, dont les Juifs et les communistes. La Sipo-SD regroupe la Sipo (*Sicherheitspolizei* ou Sipo, police de sécurité du Reich) et le SD (*Sicherheitsdienst* ou service de sécurité du Parti nazi). L'acronyme « Gestapo » ne correspond qu'à un des services de la Sipo-SD.

L'installation en France en mai 1942 de Carl Oberg, chef supérieur de la SS et de la police (*Höherer SS-und Polizeiführer* ou HSSPF) modifie la donne. La Sipo-SD tient dorénavant les « rênes » de la répression en France occupée, sauf dans le Nord-Pas-de-Calais où le MBB maintient ses prérogatives jusqu'en juillet 1944. Elle renforce ses effectifs en absorbant l'essentiel de la police secrète

militaire (GPF) et en s'appuyant sur des supplétifs français (les « Gestapo françaises »). Elle signe des accords de collaboration policière avec le gouvernement de Vichy.

C'est la Sipo-SD qui a en charge la conduite et l'organisation des déportations, en ayant recours à la *Schutzhaft* (détention préventive et arbitraire, dite « de protection »), instaurée dans le Reich en février 1933, qui permet d'interner en camp de concentration, sans jugement, les ennemis du Reich.

Émile Didier

(1916-1944)

■ Alsacien travaillant à Fribourg, il est arrêté et condamné à deux reprises au titre du paragraphe 175 du code pénal allemand qui interdit l'homosexualité. À l'issue de sa deuxième incarcération, il est envoyé fin août 1944 au camp de Struthof au titre de la *Schutzhaft*, comme une dizaine d'autres homosexuels alsaciens et mosellans. Transféré aux camps de Dachau puis de Neuengamme, il meurt en novembre 1944 au *Kommando* de Ladelund, en Frise du Nord, particulièrement dur, officiellement d'une insuffisance cardiaque.

LA ZONE D'OCCUPATION ITALIENNE

Le 25 juin 1940, l'Italie fasciste annexe une petite partie du territoire français, de Menton jusqu'en Haute Tarentaise. Dans les territoires annexés, l'occupant italien impose sa loi (« *Bando Mussolini* » ou proclamation concernant l'organisation administrative et judiciaire dans les territoires occupés du 30 juillet 1940) et une italianisation forcée, avec l'aide de collaborateurs. Immédiatement, les antifascistes qui avaient trouvé refuge en France avant-guerre et les opposants à l'italianisation forcée sont traqués par l'Ovra (*Organizzazione di Vigilanza e Repressione dell'Antifascismo*, Organisation de surveillance et de répression de l'antifascisme), la police politique de l'État fasciste.

À la suite au débarquement allié en Afrique du Nord, à partir du 11 novembre 1942, l'Italie occupe désormais tout le Sud-Est de la France et la Corse. Quatre millions de Français sont placés sous l'ordre fasciste. Au total, on compte une dizaine d'exécutions et une trentaine de morts sous la torture ou au combat. Plusieurs centaines de résistants ou de personnalités jugées hostiles sont déportés dans les pénitenciers de Ligurie, du Piémont, de l'île d'Elbe ou de Calabre, après souvent un jugement par le tribunal militaire de la IV^e armée, qui siège à Breil-sur-Roya, dans les Alpes-Maritimes. Parfois avec l'aide des Allemands, des opérations sont menées contre les premiers maquis.

Le 9 septembre 1943, l'Italie fasciste capitule face aux Alliés. Les Allemands occupent immédiatement le Sud-Est de la France et mènent une répression brutale jusqu'à l'été 1944.

CONTREPOINT

L'ALSACE ET LA MOSELLE ANNEXÉES

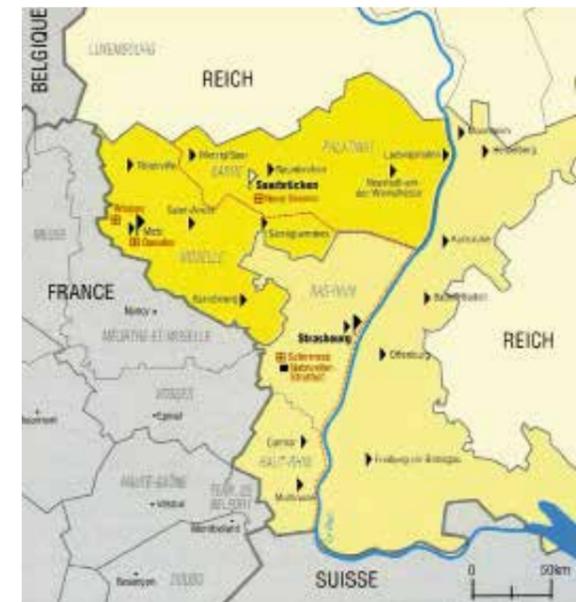
Dès le 20 juin 1940, sans que l'armistice ne l'ait prévu, deux *Gauleiter* sont nommés par Hitler pour annexer de fait cette zone: l'Alsace est rattachée au pays de Bade pour former le *Gau Oberrhein* sous l'autorité de Robert Wagner; la Moselle forme avec la Sarre et le Palatinat le *Gau Westmark* dirigé par Josef Bürckel.

Les nouveaux chefs civils allemands, munis des pleins pouvoirs, entendent en moins de dix ans « nettoyer les territoires annexés de vingt années de corruption française et régénérer le caractère purement germanique de ces régions ». Ils engagent aussitôt la germanisation et la nazification de ces nouvelles provinces, et des dizaines de milliers de personnes sont expulsées vers la France. Vichy est hors-jeu dès les premiers jours et le restera pendant toute l'annexion.

Jusqu'au début de l'année 1942, la répression reste relativement mesurée et frappe essentiellement ceux qui prononcent des propos antiallemands, écoutent la radio étrangère et aident des prisonniers de guerre évadés d'Allemagne. Des jugements devant les tribunaux civils ont lieu. L'internement en camp de concentration reste relativement rare; celui de Natzweiler n'est créé en Alsace qu'en mai 1941. Le camp de Schirmeck, situé à quelques kilomètres, sert de camp d'internement et « de rééducation » pour les Alsaciens et les Mosellans récalcitrants. La détention administrative frappe tout particulièrement les « asociaux » ou les « étrangers à la communauté » (notamment les Juifs, les témoins de Jéhovah, les Tsiganes ou les homosexuels).

À l'été 1942, l'introduction du service militaire obligatoire dans la *Wehrmacht* constitue un tournant décisif. 100 000 Alsaciens et 30 000 Mosellans sont ainsi contraints de porter l'uniforme allemand; 30 % sont tués ou portés disparus. L'hostilité au Reich s'accroît nettement dans la population alors que des milliers de réfractaires tentent de franchir la frontière pour échapper à l'enrôlement. La répression se fait alors féroce. En Alsace comme en Moselle, les *Gauleiter* ordonnent ainsi la « transplantation » de force (*Umsiedlung*), dans des « camps de rééducation » du Reich, de milliers de familles suspectes (hommes et femmes, enfants et personnes âgées). En Alsace, les internements se comptent par milliers à Schirmeck alors que les condamnations à mort se multiplient à l'encontre des résistants et de jeunes réfractaires. En Moselle, les services répressifs privilégient l'envoi en camp de concentration: au moins 1900 personnes arrêtées en Moselle sont envoyées au KL Natzweiler en 1943-1944, dont des centaines de résistants mosellans du groupe « Mario-Jean Burger ». De vastes opérations de représailles sont organisées à partir du printemps 1944 dans des dizaines de localités.

Cette répression s'exerce dans toute sa brutalité jusqu'à la libération définitive de ces régions en mars 1945.



Carte de la zone annexée (FNDIRP-Tallandier, Th. Fontaine, in *Déportations et génocide, l'impossible oublié*).

La répression du régime de Vichy

L'État français met en sommeil la République le 10 juillet 1940. D'emblée, le régime de Vichy, installé en zone Sud, dirigé par le maréchal Pétain, se veut souverain sur l'ensemble du territoire, également en matière de répression. Il demande la collaboration avec le Reich.

UN RÉGIME D'EXCLUSION

L'État français désigne immédiatement des responsables à la défaite: le Front populaire et les communistes, les étrangers et les Juifs. Dès l'automne 1940, l'administration est épurée. Les fonctionnaires dont la fidélité au régime est jugée incertaine sont écartés de leurs postes et remplacés.

Rapidement, des lois et décrets ciblent les sociétés secrètes; le 3 octobre 1940, un statut des Juifs est publié pour les exclure par étapes de la société française. Les préfets peuvent interner les étrangers de «race juive» dans des camps ou les assigner à résidence. En février 1941, près de 40 000 sont déjà enfermés dans les camps des Milles, de Gurs ou de Rivesaltes. Les naturalisations accordées depuis 1927 sont réexaminées et 15 000 sont annulées. L'arsenal répressif mis en place contre les communistes en 1939 est repris et renforcé. Les archives et fichiers précédemment constitués sont réutilisés.

« LA FRANCE DES CAMPS »

Dans cette configuration, le camp d'internement devient un élément essentiel de la répression de Vichy. Le décret-loi du 18 novembre 1939, instauré par la Troisième République, permet d'étendre les mesures d'internement administratif, sans jugement, à tous les «individus dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique». C'est une véritable «loi des suspects», que le régime de Vichy utilise largement.



Papillon de propagande du gouvernement de Vichy (Musée de la Résistance nationale).



Photographie de l'entrée du camp d'internement de Voves (Musée de la Résistance nationale, fonds famille Le Hen).

Après la défaite, il maintient les internés de la Troisième République dans les camps: des communistes, des républicains espagnols de la Retirada, des nazis allemands et autrichiens, des Juifs, des nomades. La politique d'exclusion de l'État français étend le champ d'application; les effectifs des camps augmentent.

POLICE RENFORCÉE ET JUSTICE D'EXCEPTION

Pour arrêter ses ennemis, l'État français a besoin de forces de l'ordre. Il se méfie de la police de la Troisième République, très décentralisée et sous l'influence des

pouvoirs municipaux. Il a d'abord recours à des polices auxiliaires: le Service des sociétés secrètes (SSS, en charge de la lutte antimaçonnique) créé en mai 1941, la Police aux questions juives (PQJ) et le Service de police anticommuniste (SPAC) en octobre 1941. Mais d'avril à juillet 1941, l'institution policière est réformée en profondeur.

La police devient nationale. Elle est structurée en trois grandes directions: Police judiciaire (PJ), Renseignements généraux (RG) et Sécurité publique. En région, la police est sous les ordres de préfets régionaux. La Préfecture de police de Paris reste un cas particulier. Les RG parisiens se transforment en une

police politique avec la mise en place des Brigades spéciales «anticommunistes» (BS1) et «antiterroristes» (BS2). Les policiers, comme tous les fonctionnaires, doivent prêter serment au maréchal Pétain, chef de l'État. Les plus zélés voient leur carrière s'accélérer.

L'État français peut aussi compter sur la Gendarmerie, rattachée au ministre de l'Intérieur. Les gendarmes doivent assurer le maintien de l'ordre mais ils doivent aussi contribuer à la politique répressive du régime. Leurs actions ressemblent de plus en plus à celles confiées aux Groupes mobiles de réserve (GMR), constitués en avril 1941: garde des bâtiments officiels puis des camps d'internements, participation à des opérations de répression à partir de 1943.

Au total, ces polices souvent efficaces sont mises au service d'objectifs partagés avec les Allemands, contre les communistes, les Juifs et les groupes de résistance.

Si beaucoup des personnes arrêtées sont placées en détention administrative, si d'autres sont livrées aux Allemands, Vichy a aussi recours à la Justice et aux tribunaux d'exception mis en place à l'été 1941, dont les sections spéciales auprès des cours d'appel qui condamnent notamment des milliers de militants communistes.

Varian Fry (1907-1967)

■ Né à New York, dans une famille aisée, devenu journaliste, il rédige des articles de sciences politiques et dénonce le nazisme en Allemagne. En août 1940, il est chargé par l'Emergency Rescue Committee (Comité de secours d'urgence ou ERC) de dresser l'inventaire des réfugiés étrangers dans le sud de la France, notamment les ressortissants allemands menacés d'être livrés au Reich. Installé à Marseille, il se prend de passion pour sa mission et constitue un groupe qui contribue au sauvetage de plus de 2 000 personnes, dont Claude Levi-Strauss, Max Ernst, André Breton, Hannah Arendt, Marc Chagall ou Arthur Koestler. Convoqué par la direction de la Police de Marseille en juillet 1941, il doit quitter la France fin août pour avoir protégé «trop de juifs et d'antnazis».

UNE COLLABORATION POLICIÈRE DE PLUS EN PLUS ÉTROITE AVEC LES ALLEMANDS

L'article 19 des conventions d'armistice stipule que les autorités françaises devront «livrer, sur demande, tous les ressortissants allemands désignés par le gouvernement du Reich, qui se trouveront en France ou dans les possessions françaises». Dès 1940, des opposants au nazisme sont remis.

Malgré les exigences allemandes souvent très dures en zone Nord, le régime de Vichy continue de demander une collaboration policière. En juillet 1942, c'est René Bousquet, nouveau secrétaire général de la Police, qui négocie un accord avec Carl Oberg, chef suprême des polices et de la SS en France. Au nom d'une prétendue préservation de la

souveraineté française, les policiers et les gendarmes français sont largement engagés dans la traque et l'arrestation des résistants, des communistes et des Juifs raflés. Les Francs-Tireurs et Partisans des groupes armés communistes et des milliers de Juifs sont livrés ensuite aux Allemands.

Cette collaboration policière perdure après l'invasion de la zone Sud. En janvier 1944, elle connaît une nouvelle étape avec la nomination à la demande des Allemands de Joseph Darnand, le chef de la Milice comme secrétaire d'État au maintien de l'Ordre. La répression n'en est que plus féroce.

CONTREPOINT

LA SITUATION AU DANEMARK

Le Danemark est envahi le 9 avril 1940. Hitler choisit de ménager un pays qu'il considère comme racialement proche de l'Allemagne. Le roi, le gouvernement, le parlement et l'administration restent en place et continuent d'exercer leurs prérogatives malgré l'occupation allemande. La tutelle allemande est exercée par von Renthe-Finck, ministre plénipotentiaire aux ordres du ministère des Affaires étrangères du Reich. Les nazis danois ultra-minoritaires n'ont aucune influence. Au contraire, une Résistance danoise émerge et commence à agir, en liaison avec le Comité des Danois libres à Londres.

En 1942, von Renthe-Finck est remplacé par Werner Best, un ancien haut fonctionnaire, de la Gestapo tandis que les troupes allemandes passent sous le commandement du général SS von Hannecken. Des cours martiales sont mises en place pour juger les actes de résistance. Le plus collaborateur des ministres prend la direction du gouvernement danois.

Le contexte demeure favorable à la Résistance. Les élections maintenues de mars 1943 accordent la presque totalité des sièges aux partis traditionnels, notamment le parti conservateur dont le leader est à Londres. En juillet 1943, lorsque les Allemands décident de surveiller les usines, cela déclenche des grèves et des manifestations massives. Face à un mouvement populaire qui s'intensifie, la répression est brutale: une centaine de morts, 600 blessés. Un nouvel ultimatum des Allemands aboutit à la démission du gouvernement et l'interruption de toute vie parlementaire. Le roi se considère comme prisonnier. Les Allemands prennent dorénavant le contrôle de l'administration danoise et la répression se radicalise.

Mais, lorsque les SS veulent s'emparer des Juifs danois, la population organise l'évacuation de 7 700 d'entre eux vers la Suède. Moins de 500 tombent entre les mains des Allemands.

Contrairement à la France, si les institutions et les forces politiques d'avant-guerre restent en place dans le Danemark occupé, personne n'accepte de cautionner le durcissement du régime d'occupation. Cette clarification permet le développement et l'unification de la Résistance danoise avec le large soutien de la population.

La répression à « visage légal »

Dans les territoires occupés de l'Ouest de l'Europe, en France et en Belgique d'abord, Hitler confie l'occupation à des administrations militaires. En matière répressive, elles appliquent le droit pénal et militaire allemand. Des tribunaux sont en charge de sanctionner les infractions au maintien de l'ordre et aux intérêts allemands. Si les droits de la défense sont ramenés à la portion congrue, si la « loi du sang » nazie et les intérêts du Reich en guerre dictent les peines, cette répression prend un « visage légal », qui est appliqué par des juges.

LES CONDAMNATIONS DE LA JUSTICE MILITAIRE ALLEMANDE

Le 22 mai 1941, Honoré d'Estienne d'Orves, ses adjoints Maurice Barlier et Jan Doornik, les époux Clément qui ont hébergé le comte, en connaissant son action clandestine, Jean Le Gigan – qui l'a aidé dans sa tâche – ou Jacques Leprince, son radio, sont condamnés à mort pour « espionnage » ou « intelligence avec l'ennemi » par le tribunal militaire allemand du *Gross Paris*. Les autres membres du groupe sont condamnés à des peines de prison.

Comme le montre ce document, les condamnations sont annoncées par des affiches de couleurs vives afin d'être facilement identifiées. Le texte en allemand est destiné aux forces d'occupation, pour montrer que les autorités ne laissent pas impunis les actes perpétrés contre elles. Le texte en français s'adresse à la population et vise à la dissuader de soutenir ceux qui veulent s'opposer.

Le quartier général du Führer confirme le jugement le 24 août 1941, dans un contexte défavorable aux condamnés alors que la « lutte armée » vient de débiter à Paris. Les grâces d'Estienne d'Orves, de Barlier et de Doornik sont refusées, mais celles de Le Gigan, Leprince, des époux Clément et de deux



Avis de condamnation à mort d'Honoré d'Estienne d'Orves, août 1941 (Musée de la Résistance nationale).

autres membres du groupe, sont acceptées. Les trois condamnés à mort sont fusillés au Mont-Valérien le 29 août 1941. Les autres sont déportés durant l'été et l'automne 1941. Tous prennent la direction des prisons du Reich. La plupart y restent enfermés jusqu'en 1945 ; l'un d'eux mourra en déportation.

Ainsi, si la propagande cherche à donner une bonne image du soldat allemand, la sévérité est immédiatement de mise. Tous les actes qui remettent en cause le maintien de l'ordre sont sanctionnés par de longues peines de prison ou des condamnations à mort : sur les 110 prononcées entre juin 1940 et juin 1941, une quarantaine sont exécutées.

À Paris comme en province, les exécutions par fusillade se déroulent dans des lieux à l'écart et discrets afin d'éviter toute réaction de la population. Les pelotons sont composés de militaires, convaincus d'appliquer une sanction juste et méritée. Seuls les hommes de plus de 15 ans sont fusillés. Les plus jeunes sont emprisonnés. Les femmes dont l'exécution en France pourrait susciter des manifestations d'opposition

sont transférées en Allemagne ; et plusieurs – des Juives et/ou des communistes – y sont décapitées.

Dès le printemps 1941, pour dissuader davantage encore les Français de résister, il est décidé de transférer dans les prisons du Reich une partie des condamnés à de longues peines. Plus de 550 condamnés sont déportés, le plus souvent à partir de la gare de l'Est, entre avril 1941 et mai 1942.

En juin 1942, la répression passe sous le contrôle de la Sipo-SD. Si l'arbitraire des déportations sans jugement, dans des convois massifs, prend une place très importante dans le dispositif répressif, la justice militaire continue cependant de fonctionner jusqu'à l'été 1944, visant notamment plusieurs des résistants considérés comme les plus dangereux.

DE GRANDS PROCÈS

À plusieurs reprises, dans le cadre du combat idéologique mené par l'Allemagne nazie et dans le but de frapper l'opinion, de grands procès dits « spectacles » sont mis en scène contre des organisations de la Résistance, qui se terminent par l'exécution de la plupart des prévenus. C'est le cas pour le procès de la Chambre des Députés qui se déroule à Paris du 4 au 6 mars 1942 contre 7 résistants des Bataillons de la Jeunesse, ou lors du procès de la Maison de la Chimie qui a lieu du 7 au 14 avril 1942, durant lequel 23 résistants communistes sont condamnés à mort puis exécutés au Mont-Valérien ; une femme est déportée et exécutée en Allemagne ; alors que le plus jeune des accusés, André Kirschen, âgé de 15 ans, est condamné à dix années de réclusion et transféré dans une prison du Reich. Autre exemple, lors du procès de l'hôtel Continental du 27 juin au 17 juillet 1942 qui juge 30 Bretons accusés d'avoir secouru des aviateurs alliés, trois sont condamnés à mort, transférés en Allemagne et décapités, neuf autres sont déportés, dont cinq femmes. Six meurent en déportation.

En province, à Nantes par exemple, a lieu en janvier 1943 le procès dit des « 42 », des FTP de Loire-Inférieure, qui débouche sur le plus grand nombre de condamnations à mort jamais prononcées en France occupée.

Du fait de la vaste opération de propagande organisée à cette occasion, le procès le plus connu se tient en février 1944 contre les FTP-MOI parisiens du groupe de Missak Manouchian, tous fusillés au Mont-Valérien, sauf Olga Bancic transférée et décapitée en Allemagne en mai 1944. Une affiche rouge largement diffusée et déclinée sous forme de tracts et de brochures dénonce alors une « armée du crime ».

Fernand Zalkinow

(1923-1942)

■ Né à Paris en 1923 dans une famille juive d'origine russe, Fernand Zalkinow doit interrompre ses études avec la guerre. Il intègre les Jeunesses communistes à l'été 1940 puis les Bataillons de la Jeunesse à l'été 1941. Il participe à plusieurs attentats et sabotages contre les troupes occupantes, dont l'exécution de l'aspirant de marine Moser au métro Barbès, qui lance la lutte armée. Arrêté par la Police française le 31 octobre 1941, il est l'un des sept accusés du procès du Palais Bourbon en mars 1942. Il est fusillé au Mont-Valérien le 9 mars 1942. Son père, sa mère puis ses deux sœurs, Juliette et Rachel, sont internés au fort de Romainville en tant que parents de « terroriste ». Sa sœur Rachel est déportée à Auschwitz le 22 juin 1942. Son père est fusillé comme otage le 11 août 1942. Sa mère et sa sœur Juliette sont transférées à Drancy le 3 septembre. Sa mère est déportée à Auschwitz le jour même. Juliette est déportée à Sobibor le 23 septembre, alors que son mari a été déporté comme otage à Auschwitz le 6 juillet (convoi dit des « 45 000 »). Aucun ne rentrera de déportation.



Photographies anthropométriques de Fernand Zalkinow peu après son arrestation, 1^{er} novembre 1941 (Archives de la Préfecture de Police de Paris)

CONTREPOINT

LA SITUATION EN BELGIQUE

La Belgique et le Nord-Pas-de-Calais sont placés sous l'autorité du *Militärbefehlshaber Belgien und Nordfrankreich* (MBB), Alexander von Falkenhausen, qui siège à Bruxelles. Ces prérogatives sont comparables à celle de son équivalent en France ; mais aucun gouvernement ne collabore avec l'Occupant, seule l'administration belge reste en place.

Les sanctions judiciaires prononcées par les tribunaux d'occupation demeurent d'abord relativement légères. Les condamnations à mort ou les peines d'emprisonnement les plus lourdes sont presque systématiquement commuées et bénéficient de réduction de peine. L'invasion de l'URSS, qui comme en France conduit les groupes armés communistes à des actions armées, entraîne des exécutions d'otages, en représailles, et la mise en place du décret NN, dit « Nuit et Brouillard ». La répression se radicalise.

À l'automne 1942, l'instauration en Belgique du travail obligatoire en Allemagne fait basculer l'opinion. Les ralliements à la Résistance se multiplient. Les peines prononcées par les tribunaux militaires allemands sont alourdies, les condamnations à mort sont systématiquement exécutées (200 en 1942, 423 en 1943, 290 en 1944). Cette justice militaire reste jusqu'à l'été 1944 le pivot de la politique répressive allemande en Belgique, et les déportations sont donc organisées dans un cadre judiciaire, vers des prisons du Reich, ou dans le cadre des petits convois secrètement organisés de NN. Aucun convoi massif donc, à l'exception dans le Nord-Pas-de-Calais de celui dit « des mineurs » lors de la grande grève du printemps 1941. Ce n'est que le 18 juillet 1944 qu'une administration civile contrôlée par la SS prend les rênes de la répression. Les « terroristes » pris sur le fait sont désormais abattus sur place ; d'autres sont déportés dans les derniers jours de l'Occupation.

La radicalisation de la répression



Avis d'exécution de l'Oberfeldkommandantur 670, Lille, 26 septembre 1941 (Archives nationales de France).

L'attaque contre l'Union soviétique, à l'été 1941, est un tournant de la guerre. Staline donne l'ordre aux partis communistes des pays occupés de débiter la lutte armée afin de constituer des fronts intérieurs. En France, le 21 août, Pierre Georges abat un aspirant de la Kriegsmarine à la station de métro Barbès à Paris. Dans les semaines qui suivent, des officiers allemands sont exécutés à Nantes puis à Bordeaux.

LA « POLITIQUE DES OTAGES »

Avec le début de la lutte armée, les peines prononcées par les tribunaux militaires allemands sont encore alourdies. Jusqu'au printemps 1942, près de 500 condamnations à mort sont prononcées, dont les trois-quarts sont exécutées.

Mais cette répression judiciaire ne suffit pas à Hitler. Dès les premiers attentats contre des officiers allemands, il demande des sanctions spectaculaires, censées être dissuasives. Le 16 septembre 1941, le maréchal Keitel ordonne

un ratio de 50 ou 100 otages à exécuter en représailles d'un soldat allemand tué. Le 28 septembre, le MBF édicte un « code des otages » à destination des chefs militaires régionaux. Sont à désigner en priorité comme otages les responsables et militants communistes, les personnes ayant montré une attitude hostile envers l'armée allemande, celles ayant distribué des tracts, celles qui ont été arrêtées dans l'entourage des auteurs des actes « criminels ».

La première exécution massive, de 48 otages, le 22 octobre, suit l'attentat à Nantes. La liste a été établie avec l'aide des autorités françaises. Les communistes sont les premiers choisis. Cinquante nouveaux otages sont exécutés au camp de Souge quelques jours plus tard, après l'attentat de Bordeaux. Le général de Gaulle dénonce sur Radio-Londres les exécutions. Les Britanniques lancent sur la France des tracts portant les condamnations écrites de Winston Churchill et de Franklin Roosevelt.

Fin 1941, avec les communistes, les Juifs sont désormais désignés. La dimension idéologique de la répression s'impose pleinement, puisqu'il s'agit de

sanctionner les « judéo-bolcheviques ». Le 15 décembre 1941, en représailles de la mort de 4 soldats allemands, 95 otages sont fusillés au Mont-Valérien et en province, dont 53 juifs.

DES OTAGES DÉPORTÉS

Début 1942, face à l'émotion de la population française, le MBF demande à Berlin de modifier sa politique. Aux exécutions d'otages, sont ajoutées des déportations. Encore une fois, ce sont les détenus juifs et communistes qui sont désignés. Ils doivent partir dans des convois séparés. Le service des Affaires juives de la Gestapo en profite pour faire débiter la « solution finale de la question juive », encore en préparation à Berlin pour les territoires occupés à l'Ouest de l'Europe. Le 27 mars 1942, le premier convoi massif de Juifs de France part ainsi de Compiègne – le camp des otages. Un deuxième est formé le 5 juin. Lorsque la police nazie prend les rênes de la répression à Paris, elle fait partir trois convois successifs d'otages, les 22, 25 et 28 juin depuis Drancy et les camps

CONTREPOINT

LA SITUATION EN YOUGOSLAVIE (1941-1942)

En avril 1941, l'Allemagne nazie envahit la Yougoslavie pour soutenir son allié italien en difficulté en Grèce. Elle démantèle l'État yougoslave, favorise la création d'un État fasciste en Croatie et installe un gouvernement collaborateur en Serbie.

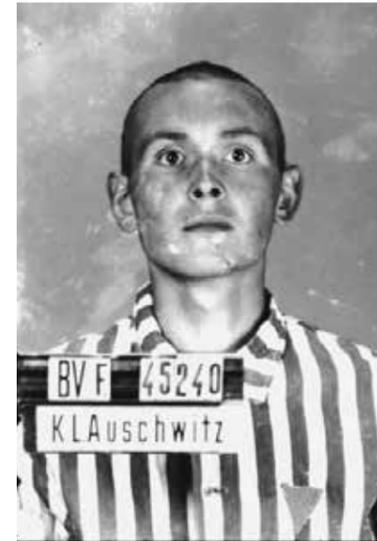
La répression allemande en Serbie

Dès l'été 1941, la résistance serbe – communiste et nationaliste – entre en action. Pour la réprimer, entre septembre 1941 et février 1942, la Wehrmacht exécute plus de 20 000 otages. Durant la même période, des représailles sont exercées contre les civils en réponse aux opérations armées des partisans. Les massacres de masse perpétrés contre les villages suspectés d'aider la Résistance font près de 26 000 victimes.

Parallèlement, la Sipo-SD procède à l'arrestation des 15 000 Juifs et des Roms de Serbie, avec la complicité des organisations fascistes. En octobre 1941, environ 5 000 Juifs de plus de 14 ans sont exécutés en représailles des actions de la résistance. Plusieurs milliers d'autres, surtout des femmes et des enfants, sont transférés au camp de Sajmiste/Zemun, ouvert en décembre 1941, dans la banlieue de Belgrade. En mars 1942, l'arrivée d'un camion à gaz conduit à l'élimination de ceux qui ont survécu. D'autres Juifs sont internés au camp de Banjica, également proche de Belgrade, ouvert en juin 1941 pour les otages et les résistants. Ils sont exécutés ou déportés vers Auschwitz. En mai 1942, la Sipo-SD peut affirmer que la Serbie est devenue « judenfrei », « libérée de juifs ».

La répression oustachie en Croatie

L'État indépendant de Croatie, créé avec le soutien des Allemands et dirigé par les Oustachis fascistes et catholiques, organise la répression contre les Serbes communistes, nationalistes et orthodoxes. Les premières exactions ont lieu au prétexte de représailles suite aux actions armées des Serbes en lutte contre le régime oustachi. En juin, des accords entre Allemands et Croates prévoient l'expulsion des populations serbes de Croatie vers la Serbie, mais les Serbes capturés sont immédiatement internés par milliers dans des camps où les conditions désastreuses provoquent la mort d'un très grand nombre. Partout, des communautés serbes sont exterminées par les milices oustachies. Les Serbes ne sont pas les seules victimes. Sur les 35 000 Juifs de Croatie, 20 000 sont tués dans les camps croates, 9 000 sont déportés à partir de 1942. 40 000 Roms ont disparu en 1945. Les Oustachis s'en prennent aussi aux musulmans, tout en cherchant à en rallier une partie dans leur lutte contre les Serbes. En août 1941, le régime oustachi ouvre le camp de Jasenovac. Plus de 72 000 personnes y sont assassinées jusqu'en avril 1945 (environ 40 000 Serbes, 15 000 Roms, 12 000 Juifs, 3 600 Croates, 100 musulmans).



Photographie de René Besse, résistant communiste, déporté par le convoi du 6 juillet 1942, prise lors de son immatriculation à Auschwitz (Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau).

du Loiret, cela avant de faire cesser ces transports d'otages juifs et de débiter son programme de déportation systématique des Juifs de France : des hommes mais cette fois aussi des femmes et des enfants.

Un dernier convoi d'otages, cette fois constitué presque entièrement de militants communistes et syndicalistes, quitte Compiègne le 6 juillet 1942, toujours vers Auschwitz, comme pour les autres convois d'otages de mars et de juin.

En parallèle, la Sipo-SD poursuit les exécutions d'otages, dorénavant regroupées pour dissuader davantage la population. Le 21 septembre 1942, la plus importante exécution de l'Occupation se traduit par la mort de 116 personnes, simultanément à Paris et à Bordeaux.

La Sipo-SD finit par suspendre les fusillades et les déportations d'otages à la mi-octobre 1942, alors que le contexte géopolitique évolue et que l'Occupant ne peut prendre le risque de braquer ni la population ni l'État français collaborateur devenu efficace à l'heure de la Guerre totale et de la lutte contre la Résistance.

Louis Michaud

(1896-1942)

■ Chaudronnier aux ateliers ferroviaires de La Varenne-Vauzelle (Nièvre), il milite au Parti communiste et participe au premier groupe de résistance organisé dans la région de Nevers. Arrêté par la Feldgendarmarie pour diffusion de propagande communiste et sabotage, il est interné à Nevers. Transféré à Dijon, il est condamné à trois ans de travaux forcés puis à la peine de mort le 21 janvier 1942. Désigné comme otage avec d'autres camarades de son groupe après un attentat contre un officier allemand, il est fusillé le 23 janvier 1942 à Dijon. Deux de ses filles, engagées dans la Résistance, sont arrêtées dans les mois suivants. La première est déportée le 24 janvier 1943 à Auschwitz puis Ravensbrück, la seconde est internée. Sa femme, agente de liaison, échappe à l'arrestation.

La procédure NN



Le Volksgerichtshof (Tribunal du Peuple), présidé depuis 1942 par Roland Freisler (au centre), juillet 1944 (Bundesarchiv).

Le 7 décembre 1941, les discussions qui ont lieu à Berlin sur la radicalisation de la répression devant être menée dans les territoires occupés de l'Ouest débouchent sur la publication du décret NN (dit « *Nacht und Nebel* », en français « *Nuit et brouillard* »). Désormais, si la condamnation à mort par un tribunal militaire ne peut être obtenue rapidement, il faut déporter secrètement en Allemagne les prévenus, les « faire disparaître », pour garantir ainsi un effet dissuasif maximum. La procédure prévoit aussi leur jugement devant un tribunal spécial du Reich.

LA MISE EN ŒUVRE PAR LA SIPO-SD

La procédure NN met du temps à être appliquée. Les déportations NN depuis Paris ne commencent que le 28 mai 1942. Les détenus concernés sont présentés à la Sipo-SD qui, depuis mars, a obtenu la conduite de la répression en France occupée et qui supervise l'ensemble des dossiers. Jusqu'en novembre, 650 prévenus dont le procès pouvait ne pas se terminer par une condamnation à mort partent en secret pour le Reich : essentiellement des résistants et des détenus

d'armes non remises aux autorités d'occupation. Depuis la gare de l'Est, à Paris, ils prennent d'abord la direction du camp spécial d'Hinzert, dans des « petits » convois formés à chaque fois de quelques dizaines de personnes, embarquées dans des voitures de voyageurs spécialement aménagées et gardées.

UNE PROCÉDURE MAINTENUE JUSQU'EN 1944

À partir de l'automne 1943, après le bombardement du tribunal de Cologne devant juger les NN de France, les déportés ne sont plus emmenés à Hinzert mais au camp de concentration de Natzweiler, où ils attendent un hypothétique transfert à Breslau, en Silésie, nouveau siège de la procédure NN.

Au total, quelques milliers de détenus seulement sont déportés sous ce sigle NN et peu sont jugés ensuite en Allemagne, du fait de l'engorgement des tribunaux spéciaux et de la complexité de la procédure.

Même si, à partir du début de l'année 1943, la Sipo-SD ajoute au dispositif répressif la formation de convois massifs, composés de personnes cette fois non jugées mais placées en « détention de sécurité », ces déportations de NN

demeurent jusqu'au bout au cœur du dispositif répressif en France occupée. Elles permettent de cibler et de « trier » des détenus considérés comme les plus dangereux. C'est sous ce sigle que sont notamment déportés le général Delestraint et les cadres de l'Armée secrète arrêtés à Caluire.

La Sipo-SD continue à utiliser la procédure jusqu'en 1944, le dernier convoi de NN quittant Paris début août.

UNE PROCÉDURE QUI ÉVOLUE

À partir du printemps 1943, la Sipo-SD fait également évoluer la procédure NN pour déporter directement vers les camps de concentration, dans de petits convois, certains détenus en particulier. Cette fois, aucun jugement des prévenus n'est envisagé. Davantage qu'un détournement, ces nouveaux départs sont plutôt une adaptation de la procédure NN. La Sipo-SD profite du secret qui doit entourer les déportations pour mettre hors d'état de nuire les personnes qu'elle considère comme les plus dangereuses et les suivre tout particulièrement. En cela, elle suit les objectifs recherchés par Berlin au début de la procédure, ceux d'une radicalisation et d'une terreur maximum.



Un SS du camp d'Hinzert, dessin de Jean Daligault, 1942-1943 (Musée de la Résistance et de la Déportation, Besançon).

Jean Daligault

(1899-1945)

■ Né à Caen en 1899, Jean Daligault est ordonné prêtre en 1924. Il rejoint la Résistance dès 1940, au sein de la branche caennaise de l'Armée volontaire. Arrêté le 31 août 1941, il est détenu à Fresnes et déporté sous le sigle NN en 1942 au camp d'Hinzert, près de Trèves (Rhénanie-Palatinat), où il reste jusqu'en mars 1943. Après un passage dans diverses prisons allemandes, il est transféré à Dachau où il est assassiné le 28 avril 1945, la veille de la libération du camp. Également peintre et graveur, Jean Daligault réalise dans sa cellule de la prison de Trèves, avec le peu de moyens dont il dispose, plusieurs dessins et sculptures, notamment sur sa vie au camp d'Hinzert. Ces œuvres sont conservées par l'aumônier de la prison et rapportées en France.

CONTREPOINT

TRIBUNAUX, PRISONS ET CAMPS SPÉCIAUX DU REICH

Dès leur arrivée au pouvoir, les nazis mettent en place des tribunaux politiques visant à juger et condamner tous ceux qu'ils considèrent comme leurs adversaires. Les droits de la défense sont réduits au minimum. Les sentences sont exécutoires immédiatement, sans possibilité d'appel.

Les *Sondergerichte* (tribunaux spéciaux) visent les opposants politiques et les traîtres à la patrie. En avril 1934, est instauré le *Volksgerichtshof* (le Tribunal du Peuple) qui juge les affaires de haute trahison et d'atteinte à la sûreté de l'État. Jusqu'en 1945, il condamne des dizaines de milliers de personnes à des peines de prison et environ 5 200 à mort, notamment celles accusées de complicité après l'attentat contre Hitler le 20 juillet 1944. Pendant la guerre, une chambre itinérante, le 2^e sénat du *Volksgerichtshof*, est chargée de juger les affaires concernant les étrangers emprisonnés en Allemagne : travailleurs requis ou volontaires, prisonniers de guerre, et surtout les résistants déportés de France sous le statut de NN.

Une fois condamnées par ces tribunaux d'exception, les victimes purgent leurs peines dans des prisons du Reich, aux statuts différents, selon la gravité des jugements rendus. Les déportés NN partis de France sont d'abord envoyés au camp d'Hinzert, situé près de Trèves. C'est dans ce *SS-Sonderlager*, c'est-à-dire un camp spécial dirigé par la SS, que de mai 1942 à septembre 1943, environ 1450 hommes sont déportés comme NN depuis Paris, par des transports de 50 à 60 personnes en moyenne. Les détenus y restent quatre à cinq mois avant d'être transférés vers des prisons de détention préventive, en attendant le jugement prévu par la procédure NN. Au moins 75 femmes sont déportées de Paris comme NN. Elles sont emprisonnées à Trèves ou à Aix-la-Chapelle avant d'être jugées à Cologne ou à Breslau, avec les hommes.

Après le bombardement de Cologne, siège du tribunal des NN de France, le siège de la procédure est déplacé à Breslau, en Silésie, où les NN sont désormais jugés. Le camp d'Hinzert perd de son utilité et il est remplacé à partir de l'automne 1943 par le camp de concentration de Natzweiler, nouveau lieu de transit des déportés NN partis de Paris.

À l'automne 1944, lorsque la procédure NN est abrogée par le décret « *Terreur et Sabotage* » signé par Hitler fin juillet 1944, l'ensemble des détenus encore en vie sont remis à la Gestapo et transférés dans le système concentrationnaire.

Le génocide des Juifs

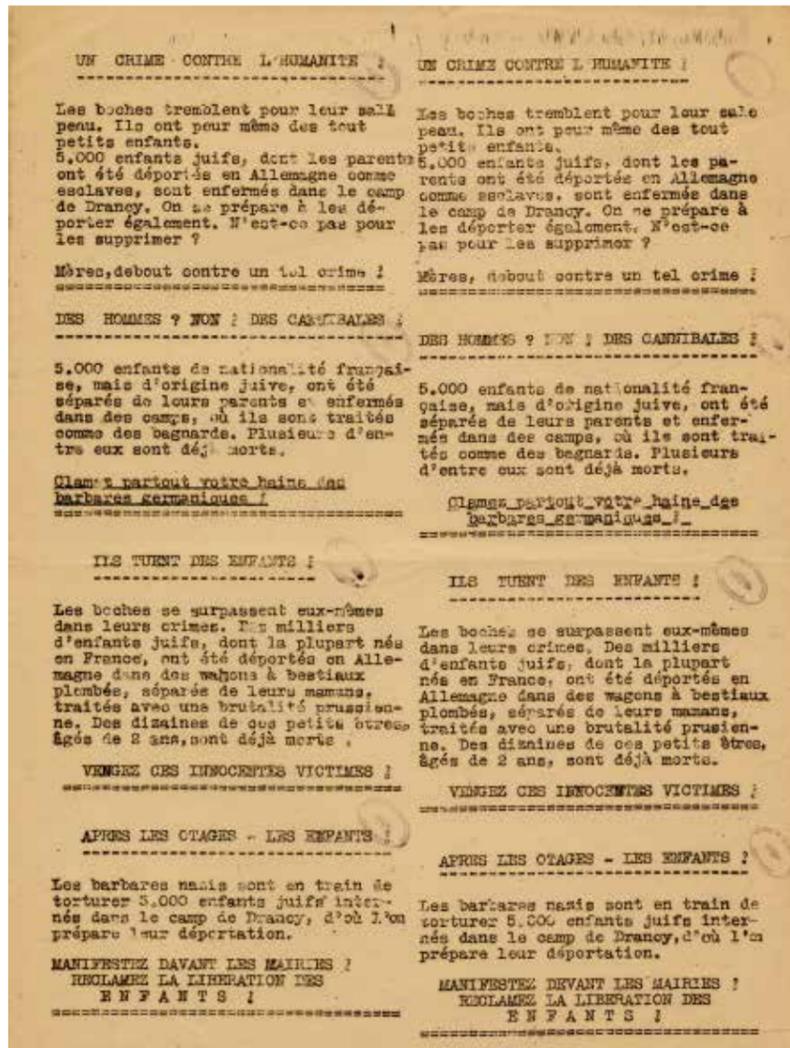


Planche de papillons appelant à secourir les enfants victimes de la rafle du Vel'd'Hiv', été 1942 (Musée de la Résistance nationale).

tion des Juifs de France sont organisés en 1943-1944, notamment sous l'impulsion d'Alois Brunner, envoyé par Adolf Eichmann.

L'arrestation et la déportation de familles troublent une partie de la population française comme le révèlent les rapports des préfets. Exceptionnelles, les protestations publiques des évêques de Toulouse et Montauban en août 1942 sont entendues et des gestes d'indignation et de solidarité se multiplient.

FAIRE PRENDRE CONSCIENCE

Les plus lucides, notamment parmi les Juifs de France, considèrent que les déportations ne peuvent conduire vers des camps de travail à l'Est, sinon pourquoi faire partir des enfants ou des vieillards ? Il s'agit donc d'alerter les Juifs de France et de les inciter à se cacher afin d'échapper à la traque.

Depuis l'automne 1941, les tracts, les journaux et les brochures de la section juive de la Main-d'œuvre immigrée (MOI) rédigés sous la direction d'Adam Rayski tentent d'informer les Juifs de Paris et des grandes villes des zones Nord et Sud des dangers qui les menacent. Au printemps 1942, la création du Mouvement national contre le racisme (MNCR) cherche à obtenir le soutien de la population toute entière envers les Juifs pourchassés. Les informations diffusées sont relativement précises et émanent de sources différentes. Elles peuvent provenir de témoignages directs, notamment sur les rafles et les déportations qui en découlent. Elles s'inspirent aussi de l'écoute des émissions de Radio-Moscou

L'APPLICATION EN FRANCE DE LA « SOLUTION FINALE »

La prise de contrôle de la répression en France par la Sipo-SD en juin 1942 accélère la déportation des Juifs de France dont la mise en œuvre est décidée à Berlin au même moment. Aux premiers convois d'otages juifs partis depuis le printemps succède un programme de déportation. La collaboration du gouvernement de Vichy permet d'arrêter en masse des Juifs de France, en zone Nord occupée comme en zone Sud, où pourtant aucun soldat allemand ne se trouve encore. Les

16 et 17 juillet, la police française arrête 13000 Juifs étrangers de la région parisienne lors de la rafle du Vel'd'Hiv'. Les 4000 enfants, souvent très jeunes, sont séparés de leurs parents et déportés après eux. En août, les accords Oberg-Bousquet envoient vers Drancy, devenu le camp de transit avant la déportation vers l'Est, près de 10000 Juifs étrangers internés en zone Sud. Entre la mi-juillet et la mi-novembre, 37000 Juifs de France sont déportés dans 38 convois à destination d'Auschwitz. La plupart sont assassinés dès leur arrivée. D'autres programmes d'arrestation et de déporta-



Journal clandestin *J'accuse*, organe du mouvement national contre la barbarie raciste [MNCR], n° 8, janvier 1943 (Musée de la Résistance nationale).



Etoile jaune, obligatoire en zone Nord pour les Juifs de plus de 6 ans à partir du 1er juin 1942 (Musée de la Résistance nationale).

ou Radio-Londres portant sur l'extermination en cours des Juifs en Europe de l'Est. Le but est de démontrer que les déportés partis de France sont destinés à mourir et que les Juifs sont victimes d'une politique plus globale d'anéantissement. Ces publications clandestines ne manquent pas de dénoncer la complicité de l'État français.

L'aide improvisée et souvent individuelle puis le recours à des structures plus organisées (fabrication et fourniture de faux papiers, accueil dans des refuges clandestins, filières de passage vers des pays accordant la protection de leurs frontières) permettent de sauver de nombreuses vies, mais un quart des 320 000 Juifs de France sont déportés du printemps 1942 à l'été 1944.

CONTREPOINT

L'EXTERMINATION DES JUIFS D'EUROPE

Dès la conquête de territoires à l'Est, les nazis constituent des ghettos dans plusieurs villes où ils enferment les populations juives : à Lodz dès avril 1940, à Varsovie en novembre, à Lublin et à Cracovie en mars 1941, puis dans les villes polonaises et soviétiques passées sous contrôle allemand à partir de juin 1941. Les autorités nazies profitent aussi de ces ghettos pour expulser les Juifs des territoires du Reich ou annexés. Entre la fin 1941 et le début 1942, près de 150 000 Juifs polonais, allemands et autrichiens sont déportés vers l'Est. Les conditions de vie dans les ghettos deviennent rapidement insupportables du fait de l'entassement dans les logements et du ravitaillement insuffisant. À Varsovie, 80 000 des 400 000 Juifs enfermés dans le ghetto meurent de faim et de maladie entre la fin 1940 et la mi-1942. Au total, plus de 800 000 personnes meurent de privations dans les ghettos.

Depuis l'été 1941, les *Einsatzgruppen* ont également commencé à massacrer les communautés juives au fur et à mesure de la progression des armées allemandes sur le front Est. Le processus d'extermination des Juifs d'Europe est amorcé : au moins 1,3 million sont ainsi assassinés.

À l'automne 1941 et lors de la conférence de Wannsee en janvier 1942, les nazis engagent une nouvelle étape dans la « Solution finale de la question juive en Europe », en planifiant les déportations de millions de Juifs vers les centres de mise à mort. La mise en œuvre de l'*Aktion Reinhardt* se traduit d'abord par la déportation et le gavage des Juifs des ghettos de Pologne dans les centres de mise à mort de Belzec, Sobibor et Treblinka entre le printemps 1942 et le printemps 1943. Parallèlement, le complexe d'Auschwitz est doté de chambres à gaz dont les plus grandes sont construites au camp d'Auschwitz II-Birkenau où aboutissent les convois de déportation des Juifs de toute l'Europe occupée à partir de l'été 1942. Au printemps 1944, les trains peuvent pénétrer et stationner à l'intérieur du camp. La sélection se fait sur la rampe, à proximité des installations de mise à mort. Jusqu'à l'évacuation d'Auschwitz en janvier 1945, plus d'un million de Juifs y sont assassinés.

Aucune des révoltes qui éclatent dans les ghettos ne peut arrêter l'extermination en cours. Les soulèvements dans les centres de mise à mort accélèrent la fermeture de Treblinka et Sobibor en 1943 et le démantèlement des chambres à gaz à Birkenau en 1944. Ils permettent également à quelques dizaines de détenus de s'évader et de pouvoir témoigner après-guerre sur les crimes commis. Des informations sont cependant diffusées alors que l'extermination se déroule. Radio-Moscou évoque à plusieurs reprises les massacres perpétrés par les *Einsatzgruppen*. Radio-Londres cite les rapports rédigés par les rares témoins directs du génocide et transmis par les organisations de résistance en Europe occupée, en particulier polonaises.

La famille Rachow d'Aubervilliers

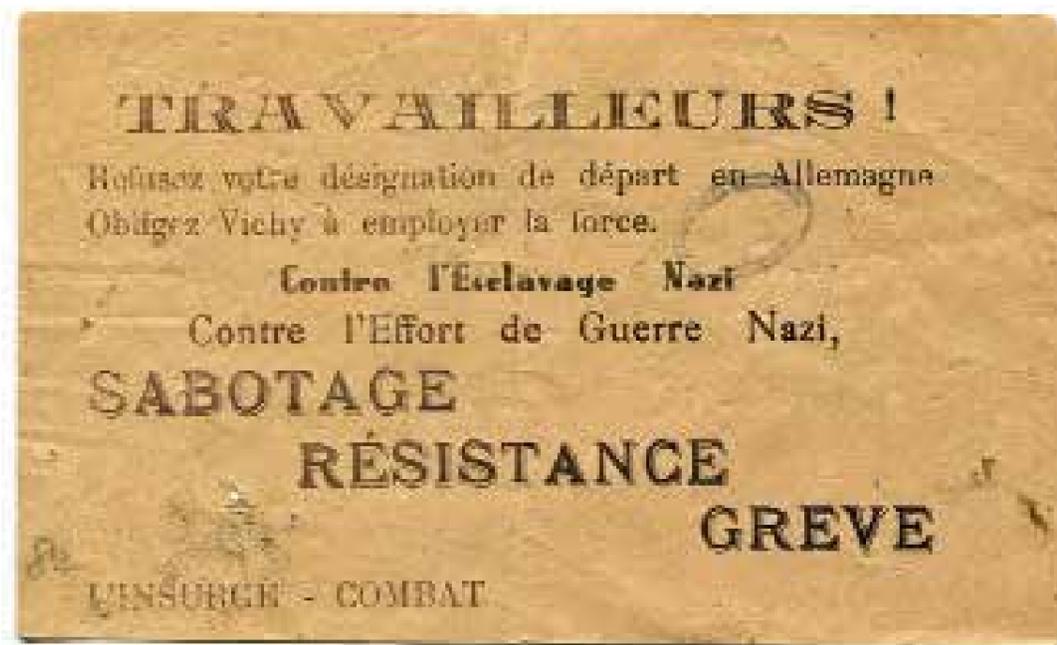
■ Chaïm Rachow, tailleur de religion juive, naît à Varsovie en 1905, comme son épouse Rywka née en 1899. Le couple émigre en France. Deux fils naissent à Paris : Sylvain en 1932 et Isaac en 1936. La famille s'installe à Aubervilliers. Chaïm est arrêté en 1941 et interné au camp de Pithiviers d'où il est déporté à Auschwitz le 17 juillet 1942. Rywka et Sylvain sont arrêtés lors de la rafle du Vel'd'Hiv' et transférés à Pithiviers. Rywka est déporté depuis ce camp pour Auschwitz le 7 août 1942. Sylvain est transféré, sans sa mère, au camp de Drancy d'où il est déporté à Auschwitz le 28 août 1942. Isaac a pu échapper à la traque des Juifs de France, provisoirement. Il est arrêté le 22 juillet 1944 lors d'une rafle visant les maisons d'enfants juifs à Saint-Maur et déporté à Auschwitz le 31 juillet. Aucun des membres de la famille Rachow ne rentre de déportation.

La traque des réfractaires du STO

À partir de 1942, pour les Allemands, toutes les forces de travail comptent ! En France, le manque de main-d'œuvre dans le Reich amène l'Occupant à promouvoir le travail en Allemagne, présenté comme plus valorisant et plus rémunéré que l'offre disponible sur le territoire français. À la fin 1941, environ 100 000 Français sont partis en Allemagne.

Le prolongement et le durcissement de la guerre à l'Est, l'entrée du Reich en « guerre totale », accentue la pression. Fritz Saückel, chargé depuis 1942 de la main-d'œuvre du Reich, somme l'État français de fournir à l'Allemagne 250 000 ouvriers. Laval, partisan d'une collaboration active, négocie l'envoi de trois ouvriers spécialisés contre le retour en France d'un prisonnier de guerre français. Malgré une intense propagande, la Relève est un échec.

La loi française du 4 septembre 1942 « sur l'orientation de la main-d'œuvre » permet, au nom de « l'intérêt supérieur de la Nation », de contraindre des dizaines de milliers d'ouvriers à partir travailler outre-Rhin. Elle ne suffit pas. L'État français doit instaurer par la loi du 16 février 1943 le Service du travail obligatoire (STO) en Allemagne pour les jeunes de 20 à 22 ans.



Papillon contre la mise en place du STO, 1943 (Musée de la Résistance nationale).

VENIR EN AIDE AUX RÉFRACTAIRES

La réquisition de la main-d'œuvre suscite immédiatement des manifestations d'opposition, notamment dans les gares de départ. À Lyon, à Marseille, à Limoges, à Montluçon, des tentatives pour bloquer les trains de requis ont lieu. La presse clandestine lance des appels contre la « déportation », terme utilisé à l'époque pour désigner le transport des requis en Allemagne.

Face aux mesures de contrôle mises en place par l'État français, les réfractaires au STO ont pour seule issue l'en-

trée dans la clandestinité. La plupart trouvent un hébergement discret auprès d'un proche de confiance, un parent ou un ami, dans l'espoir que la « disparition » suffira à mettre fin aux recherches. Malheureusement, la traque aux réfractaires est faite par des agents déterminés. Les organisations de résistance doivent donc gérer un grand nombre de jeunes pressés de se « mettre au vert » ou de changer d'identité. Des camps sont improvisés dans des zones isolées pour servir de refuges aux réfractaires.

Ils donnent naissance à de nombreux maquis, même si ces nouveaux maquisards sont encore incapables de participer à la lutte armée ; le problème prioritaire étant de trouver de quoi les ravitailler.

En juillet 1943, à l'initiative du Conseil national de la Résistance, est mis en place le Comité d'action contre la déportation (ou CAD) présidé par Yves Farge. Des appels à l'insoumission sont lancés au niveau national (appel « à la classe 1943 », appel à la « classe 1944 —

classe de la liberté ») comme au niveau régional. Avec l'aide des services spécialisés des mouvements, le CAD parvient à diffuser des centaines de milliers de faux papiers permettant aux réfractaires de disposer des documents indispensables pour se ravitailler et échapper aux contrôles permanents. Pour contrer le fichage des jeunes requis, et par conséquent le repérage des réfractaires, des résistants dirigés par Léo Hamon parviennent à détruire le fichier central du STO à Paris en février et mars 1944. Partout en France, jusqu'à la Libération, des fichiers locaux sont détruits ou volés.

Lorsqu'en janvier 1944 une nouvelle « Aktion Saückel » est décidée, malgré la répression, la Résistance est dorénavant en mesure de s'opposer efficacement à cette nouvelle vague de réquisitions. Saückel espérait 275 000 hommes, il n'en aura que 40 000 au cours du premier semestre de l'année.

Roland Gourinard

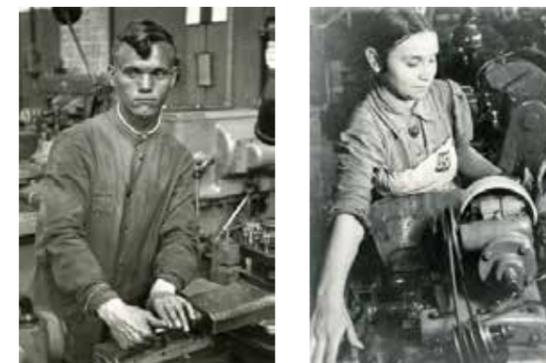
cheminot requis au travail forcé

■ Dans le Reich, plusieurs requis au travail forcé sont arrêtés pour des tentatives de « sabotage » de la production, pour avoir tenté de revenir en France ou l'écoute d'une radio étrangère.

C'est le cas de Roland Gourinard, calqueur à l'essai à la SNCF. À 26 ans, il est désigné pour aller travailler dans une usine du Reich, en Silésie. Le 21 décembre 1944, il est arrêté par la Gestapo pour « écoute de la radio anglaise ». D'abord incarcéré en prison, il est transféré en janvier 1945 au camp de concentration de Gross Rosen. Le 8 février, devant l'avancée des troupes soviétiques en Pologne, le camp est évacué. Après trois jours de voyage dans des conditions dramatiques, Roland Gourinard arrive à Nordhausen. Le 12 février 1945, il entre au camp de Mittelbau-Dora, enregistré comme dessinateur technique. Roland Gourinard meurt le 25 mars 1945 au Block 17 à Dora. Son corps est incinéré le lendemain.

CONTREPOINT

LE TRAVAIL FORCÉ À L'EST



Jeune Ostarbeiter au travail, Wernigerode (Saxe-Anhalt), 1943 (Bundesarchiv, photo Ursula Johanna Litzmann).

Jeune Osterarbeiterin au travail dans une usine en Allemagne, sans date (Musée historique allemand, Berlin).

Dans tous les territoires conquis à l'Est, une partie importante de la population est mise au travail forcé pour satisfaire aux besoins en main-d'œuvre de l'effort de guerre allemand. Des millions de Polonais, d'Ukrainiens, de Biélorusses, de Baltes, de Russes, hommes et femmes, sont envoyés dans les milliers de camps de travailleurs forcés (*Zwangsarbeitslager* ou ZAL) ouverts dans les régions occupées et dans le Reich. Ils sont affectés principalement dans l'industrie et l'agriculture.

LES TRAVAILLEURS DE L'EST

Dès l'été 1940, plus d'un million de Polonais sont employés en Allemagne. Ils sont rejoints à partir de la fin 1941 par plusieurs millions de travailleurs de l'Est qui portent un écusson « OST » (*Ostarbeiter*) cousu sur leurs vêtements (les Polonais ont un « P »). Fin 1944, les travailleurs forcés sont près de 7,5 millions, dont un tiers de femmes. Les autorités allemandes se méfient de ces étrangers, considérés comme des « sous-hommes ». Dans les villes, les *Ostarbeiter* ne peuvent quitter leur lieu de travail et ne peuvent avoir de contact avec la population allemande. Ils sont sévèrement sanctionnés en cas de défaillances. Certains sont envoyés dans des camps « d'éducation ouvrière » dont les conditions sont proches de celles d'un camp de concentration. À la campagne, les règles sont moins strictes et les travailleurs de l'Est partagent davantage la vie des Allemands.

En Moselle annexée, 40 000 *Ostarbeiter* et travailleurs polonais et 30 000 prisonniers de guerre soviétiques sont affectés à l'industrie, aux mines et à l'agriculture. Ils représentent près de la moitié de la population active totale. Les conditions de vie et de travail des travailleurs de l'Est sont rudes mais pas aussi terribles que celles imposées aux PG soviétiques, confrontés à une forte mortalité.

LES TRAVAILLEURS JUIFS

L'occupation de la Pologne en 1939 entraîne la mise au travail forcé des Juifs polonais, dans les ghettos, comme celui de Lodz, et dans des camps de travail qui leur sont réservés (*Judische Arbeitslager* ou ZAL für Juden). La même politique est appliquée dans les territoires conquis à l'Est à partir de l'été 1941. Le déclenchement de la « solution finale » fait baisser fortement le nombre de travailleurs juifs, mais leur implication dans les productions de guerre en maintient certains en vie, temporairement car ils sont destinés à l'extermination par le travail (*Vernichtung durch Arbeit*). Avec la contre-offensive soviétique, les travailleurs juifs survivants sont transférés dans les ZAL ou dans les camps de concentration du Reich.

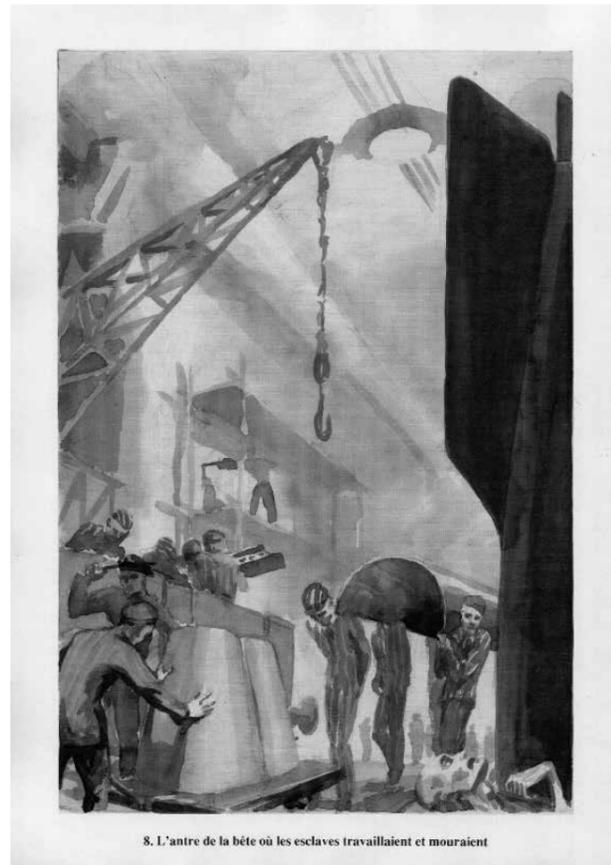
Les grands convois de répression (janvier 1943-juin 1944)

La « guerre totale » mobilise toutes les « ressources » du Reich, dont les détenus du système concentrationnaire. La SS décide d'envoyer dans les camps les victimes de la répression des territoires européens occupés, transformés en « esclaves ». C'est à ce moment que les convois massifs sont formés en France. Avec le besoin de main-d'œuvre, la répression de la Résistance constitue l'autre objectif de ces départs, contre une grande partie des membres de l'Armée secrète, ses cadres étant toujours prioritairement présentés devant les tribunaux militaires et exécutés. Au moins 32 000 personnes sont déportées entre janvier 1943 et mai 1944 depuis les zones Nord et Sud occupées, alors que 1 500 autres détenus y sont fusillés.

« L'ACTION MEERSCHAUM » (JANVIER-JUIN 1943)

En octobre 1942, l'introduction de la *Schutzhaft* (la détention de sûreté) en France occupée permet à la Sipo-SD de déporter facilement les personnes sous son contrôle vers les camps de concentration. L'ordre d'Hitler du 14 décembre 1942 d'envoyer dans les camps « 35 000 détenus aptes au travail » est à l'origine, à partir de janvier 1943, du premier programme de déportations massives de déportés français, auquel la Sipo-SD donne le nom d'action *Meerschaum* (« écume de mer »). Ce sont près de 7 000 détenus (dont 550 femmes) qui prennent la direction du système concentrationnaire entre janvier et juin 1943, en six convois formés en gare de Compiègne.

Les déportés sont pour partie des résistants, considérés comme moins dangereux que ceux présentés devant les tribunaux militaires ou classés dans la procédure NN ; des anciens otages communistes ; des personnes arrêtées en tentant de quitter le territoire via les Pyrénées pour échapper au STO ; et une minorité de détenus appréhendés pour des délits de droit commun.



8. L'ancre de la bête où les esclaves travaillaient et mouraient

« L'ancre de la bête », dessin de Maurice de la Pintièrre réalisé à son retour de déportation (Musée de la Résistance nationale). Maurice de la Pintièrre est arrêté au passage de la frontière espagnole le 23 juin 1943. Déporté à Buchenwald le 28 octobre, il est transféré à Dora le 21 novembre.

LE PROGRAMME DORA (SEPTEMBRE 1943 – JANVIER 1944)

À l'automne 1943, les dirigeants du Reich espèrent que la mise au point des fusées A4 (ou V2) va donner un avantage décisif à l'Allemagne face à ses adversaires. La construction d'une usine de montage devient donc une priorité, mais il faut l'enfouir afin d'éviter, après le bombardement du site initial de Peenemünde, qu'elle ne soit exposée aux bombardements alliés. La montagne du Harz, en Thuringe, est choisie. Des galeries creusées dans la roche doivent accueillir les installations.

De septembre 1943 à fin janvier 1944, sept grands convois partent de France pour le camp de Buchenwald, proche du site retenu. À leur arrivée, plus d'un tiers des 9 300 déportés sont transférés au camp de Dora et affectés au per-

cement des tunnels. Les autres restent à Buchenwald ou sont transférés dans d'autres camps et affectés à différents sites de production d'armement.

Ce sont pour beaucoup des jeunes réfractaires du STO, beaucoup arrêtés alors qu'ils voulaient passer en Espagne. Avec l'évolution de la situation en France occupée, la proportion de résistants augmente de convoi en convoi. Ils constituent un groupe essentiel dans les transports de janvier 1944.

LES GRANDS CONVOIS DU PRINTEMPS 1944

Fin 1943, les Allemands réorganisent les camps d'où partent les déportés. Le fort de Romainville est vidé de ses détenus masculins, transférés à Compiègne, et il devient le point de départ des femmes victimes de la répression, déportées à



Veste d'Émile Denise rapporté à son retour de déportation (Musée de la Résistance nationale). Émile Denise est déporté par le convoi parti le 27 janvier 1944 de Compiègne pour Buchenwald (matricule 44153).

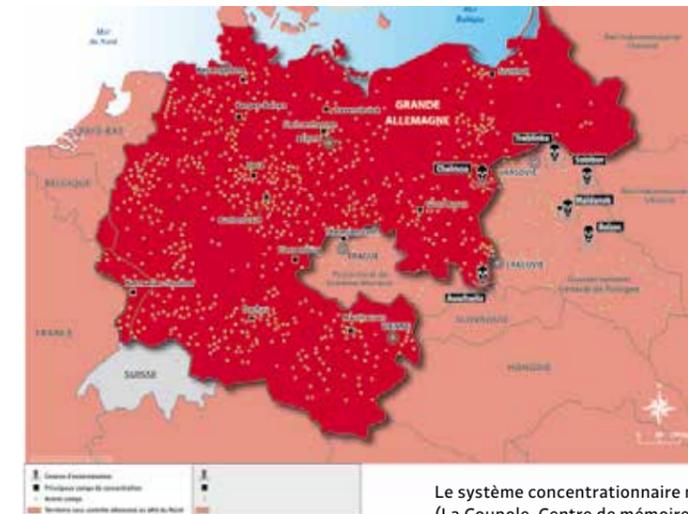
Ravensbrück : plus de 2 300 entre avril et août 1944. Compiègne devient le camp de transit des hommes ; les transports de NN et de détenus condamnés à des peines de prison par les tribunaux militaires – beaucoup moins nombreux – se poursuivent depuis Paris.

De mars à juin 1944, la Sipo-SD organise six grands convois depuis Compiègne, pour Mauthausen, Buchenwald et Neuengamme ; celui du 27 avril 1944 prend la direction d'Auschwitz avant que ces déportés ne soient rapidement envoyés à Buchenwald. Les détenus sont affectés immédiatement aux *Kommandos* extérieurs travaillant pour l'économie de guerre, notamment pour la construction d'usines souterraines (le programme Kammler).

Ces convois sont de plus en plus importants : 1 200 déportés en mars, plus 2 000 en mai, au total plus de 10 500 déportés. La Sipo-SD puise dans trois « viviers » principaux : les résistants communistes, gaullistes ou autres – constituant une catégorie dorénavant majoritaire –, les victimes de rafles de représailles – de plus en plus nombreuses du fait des opérations militaires menées dans les zones des maquis – et les internés majoritairement communistes déjà condamnés par les sections spéciales françaises et livrés par Vichy, dont la déportation est décidée préventivement au début de 1944 du fait de l'imminence d'un débarquement allié.

Près de la moitié des déportés des six convois ne reviennent pas de déportation.

CONTREPOINT



Le système concentrationnaire nazi, 1942-1945 (La Coupole, Centre de mémoire et d'histoire du Nord-Pas-de-Calais).

DES CAMPS DANS LA GUERRE TOTALE

Engagée dans la Guerre totale, l'Allemagne nazie met en œuvre à partir de mars 1942 un système de travail forcé dans toute l'Europe occupée. Heinrich Himmler, Reichsführer-SS, propose à Albert Speer, ministre de l'Armement, de mettre à sa disposition la main-d'œuvre des camps de concentration. Le nouvel office principal d'administration et d'économie de la SS (le WVHA) joue désormais un rôle clé.

La population des camps augmente considérablement. Les effectifs passent de 22 000 en août 1939 à 100 000 en août 1942. En août 1943, ils sont 224 000 et 525 000 un an plus tard. À partir de 1942, les étrangers arrivés de toute l'Europe occupée deviennent majoritaires dans les camps. Himmler fait aussi interner des travailleurs étrangers, des prisonniers de guerre soviétiques et obtient à l'automne 1942 la possibilité de transférer des internés judiciaires dans les camps de concentration.

Le nombre de *Kommandos* extérieurs (camps secondaires) dépendant des camps principaux explose : il passe d'environ 80 en décembre 1942 à près de 200 en décembre 1943, 340 en juin 1944 et plus de 660 en janvier 1945. Les conditions de vie d'un camp à l'autre deviennent très différentes. Certains *Kommandos* (terrassement ou chantier en extérieur, percement de tunnel) sont redoutés car très meurtriers, d'autres sont réputés moins pénibles (ateliers en intérieur).

Dans tous les camps, qui demeurent des dispositifs répressifs, les SS s'efforcent d'opposer les détenus les uns aux autres en instituant une hiérarchie de statuts et en déléguant à certains des tâches d'encadrement et d'administration. Ils exacerbent les différences nationales et imposent des inégalités raciales, dont les Juifs sont les principales victimes. En réponse, les détenus essaient de constituer des groupes de solidarité, plus ou moins importants, souvent construits sur des bases nationales.

Marie Pfister née Degoul

(1903-1988)

■ Née à Lorient, elle épouse Georges Pfister (1893-1964), militaire de carrière qui lors de l'invasion de la zone non occupée, en novembre 1942, rejoint la nouvelle Organisation de Résistance de l'Armée (ORA). Marie Pfister coordonne le travail des agents de liaison de l'ORA depuis Vichy. Arrêtée le 29 mars 1944 par des agents français de la Gestapo, elle est conduite à Clermont-Ferrand et brutalement interrogée. Le 30 avril, elle est transférée au fort de Romainville puis déportée le 13 mai pour Ravensbrück (matricule 38971). Elle est libérée par l'avancée des troupes soviétiques au printemps 1945.

Les actions contre les maquis

Les premiers maquis naissent en 1942, d'une part pour venir en aide aux personnes pourchassées par les polices française et allemande (maquis refuges), d'autre part pour étendre la lutte armée aux campagnes (maquis de combat). La mise en place du Service du travail obligatoire en février 1943 bouleverse la situation des maquis. Des dizaines de milliers de requis refusent de partir. Beaucoup choisissent de se réfugier dans des zones forestières ou montagneuses et entrent « au maquis ». Ces maquisards doivent se loger, se nourrir, s'occuper, se former et s'armer, mais aussi bientôt faire face à la répression.



Groupe de Francs-Tireurs et Partisans créé en mars 1943 et composé de réfractaires au STO, photographie prise au camp du Néron, près de Grenoble (Musée de la Résistance nationale, fonds Rolland).

LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA MENACE DES MAQUIS

L'État français ne prend pas immédiatement conscience de la nature nouvelle des maquis, considérés dans un premier temps comme des regroupements de « jeunes égarés » qu'il faut remettre dans le droit chemin. La multiplication des rapports des préfets montrant la montée en puissance des maquis finit par changer la perception. Face au danger d'une force nouvelle, les groupes mobiles de réserve (GMR) constitués au printemps 1941 pour maintenir l'ordre en milieu urbain sont engagés contre les maquis à l'automne 1943, en Haute-Vienne, en Corrèze, en Haute-Savoie, puis dans l'Ain après le défilé de maquisards en armes à Oyonnax le 11 novembre. Ces interventions ont un impact limité car les maquisards refusent le contact et se replient sans trop de pertes.

Lorsque l'horizon d'un débarquement allié est devenu une évidence et que les Allemands décident en novembre et décembre 1943 de mener de grandes opérations « militaro-policières » contre ces « réducts militaires » potentiels, les choses changent : pour les maquisards comme pour la population accusée de leur venir en aide.



Des membres du maquis de Lantilly sous la surveillance de soldats et de policiers allemands, 25 mai 1944 (Musée de la Résistance nationale). 23 des 26 hommes arrêtés sont abattus, 3 autres sont déportés.



Coupon de la collecte clandestine organisée par les Forces unies de la Jeunesse patriotique en faveur des réfractaires passés au maquis, sans date (Musée de la Résistance nationale).

ÉRADIQUER LES MAQUIS ET PUNIR LA POPULATION

Pour mener ces actions d'envergure, les Allemands étendent à l'Ouest les méthodes de la lutte contre les bandes à l'Est, où ont combattu certaines des unités engagées. Dans cette « lutte contre les bandes terroristes » et les « partisans », la population civile est systématiquement frappée. Il faut couper ses liens avec les maquis et rendre les zones « infestées » inutilisables par les résistants, en brûlant les maisons, en détruisant le ravitaillement, en arrêtant les hommes en âge de travailler.

L'ordonnance du 3 février 1944, du maréchal Hugo Sperrle, adjoint du commandant en chef du front de l'Ouest, est un tournant dans cette escalade des représailles : elle donne l'ordre à la troupe de « répliquer tout de suite en ouvrant le feu » en cas d'attaque « terroriste », autorisant ainsi les abus sous couvert de légitime défense. Le 4 mars 1944, un ordre complémentaire de Berlin prescrit que les « francs-tireurs » capturés avec une arme à la main doivent être fusillés et non plus livrés aux tribunaux militaires. Tous ceux qui ne sont pas pris en flagrant délit doivent toujours être condamnés à mort, mais lors de procès expéditifs après lesquels ils doivent être rapidement exécutés. Ces représailles conduisent également à l'arrestation et à la déportation dans le système concentrationnaire de milliers de civils.

LES OPÉRATIONS « MILITARO-POLICIÈRES »

Les zones qui concentrent les plus gros maquis sont ciblées lors de grandes actions à la fois militaires et policières : opération « Korporal » dans l'Ain en février ; opération contre le plateau des Glières à la fin du mois de mars ; opération « Brehmer » en Dordogne à la fin mars-début avril ; opération « Frühling » dans l'Ain et le Jura en avril. Des unités de la Wehrmacht sont engagées ; des policiers de la Sipo-SD dirigent la répression proprement dite ; les opérations se déroulent avec la collaboration de forces françaises. Lors de l'assaut des Glières, 700 gardes mobiles, 650 GMR et 700 miliciens français appuient 3 000 soldats allemands contre 450 maquisards.

Les rafles de Figeac

(12 mai 1944)

Fin 1943, quatre maquis importants se sont constitués dans les environs de Figeac (Lot). Pour stopper leurs actions, les services allemands organisent une vaste opération, où des éléments de la division *Das Reich*, stationnée à Montauban, interviennent. Les 11 et 12 mai 1944, la ville est investie et 450 personnes sont rafalées, très majoritairement des hommes. 200 sont identifiés comme des résistants et interrogés. Certains meurent sous la torture ; les autres sont transférés à Compiègne et déportés par les convois du 4 juin pour Neuengamme et du 18 juin pour Dachau. Les 8 femmes, d'abord internées à Toulouse, sont intégrées au « train-fantôme » qui part de Toulouse le 2 juillet mais n'arrive que le 31 août à Ravensbrück. Sur les 450 raflés, 170 ne rentrent pas de déportation.

CONTREPOINT

LA LUTTE CONTRE LES PARTISANS À L'EST

Quand les Allemands s'emparent des territoires soviétiques, ils exercent une occupation brutale. Leur objectif est de briser toute forme d'opposition afin de pouvoir contrôler de vastes superficies avec des effectifs limités. Avant même l'attaque contre l'URSS, des ordres du haut-commandement de la Wehrmacht autorisent les exécutions sans jugement et les exécutions d'otages. L'offensive allemande se prolongeant, la Wehrmacht procède à des arrestations et à des exécutions préventives.

Dès le début de l'offensive allemande, des groupes de partisans se constituent à l'arrière des lignes allemandes. Les premiers partisans sont d'abord des militaires dont l'unité a été détruite lors des combats et qui tentent de continuer la lutte avec les rares moyens dont ils disposent. Beaucoup ne passent pas l'hiver 1941-1942.

La lutte contre les partisans est d'emblée brutale, malgré une menace qui reste limitée dans les premiers mois. Ces mesures prises sont justifiées par la « sécurité des troupes », par la nécessaire « pacification » des territoires conquis et par des considérations idéologiques. La guerre à l'Est est pour les Allemands une guerre d'extermination (*Vernichtungskrieg*). Ainsi, les massacres perpétrés par les *Einsatzgruppen* participent à la mise en œuvre de l'extermination des Juifs mais sont aussi commis au prétexte de la lutte contre les partisans (« Le juif est le partisan »).

À partir du printemps 1942, des unités de partisans se constituent et sont placées sous un commandement unique. Elles commencent à être approvisionnées en matériel par Moscou. Leur action est mieux coordonnée, notamment en Biélorussie et en Ukraine. Les partisans peuvent compter sur un soutien de plus en plus large de la population qui subit la dureté de l'occupation.

Face à cette montée en puissance des partisans, les Allemands organisent de grandes opérations de répression qui visent tout autant les combattants que les civils suspects de leur venir en aide. Les assassinats massifs s'accompagnent de la destruction par les flammes de villages entiers : la Biélorussie compte à elle seule plusieurs centaines de « villages brûlés ». La Wehrmacht intervient dans les zones sous commandement militaire, les SS et la police s'occupent des zones sous administration civile. Les méthodes des uns et des autres révèlent la même banalisation de la violence. Au total, la lutte contre les bandes fait plusieurs centaines de milliers de morts, presque tous des civils non armés.

Cette violence s'accroît encore en 1943 lorsque des régions entières sont vidées de leurs habitants. Les massacres et les destructions de villages demeurent des pratiques courantes. Les partisans et les civils capturés sont dorénavant déportés pour servir de main-d'œuvre dans les camps et usines du Reich.

Juin-juillet 1944 : déporter, massacrer, exécuter

Le débarquement du 6 juin 1944 entame une bataille de deux mois en Normandie durant laquelle les Allemands répriment violemment les opposants et la population. Ils continuent de déporter régulièrement leurs ennemis, procèdent à des exécutions et terrorisent la population. Ils le font avec notamment l'aide de la Milice française, portée au gouvernement.

DÉPORTER ENCORE

Entre le 6 juin et la fin juillet, les déportations se poursuivent « régulièrement » : près de 7 500 hommes partent de Compiègne et au moins 940 femmes depuis Paris.

La Sipo-SD a obtenu de l'État français la livraison des résistants communistes emprisonnés afin de les déporter, essentiellement en juin. Ainsi, deux convois massifs partent de Compiègne vers Dachau, le 18 juin, avec les anciens détenus de la centrale d'Eysses, et le 2 juillet, avec notamment ceux de Blois. Parallèlement, près de 1 400 détenus sont déportés directement de Bordeaux, de Besançon, de Grenoble et de Lyon.

En juillet, deux autres convois massifs sont dirigés depuis Compiègne vers Neuengamme. Le premier part le 15, avec près de 1 530 déportés : encore des détenus livrés par l'État français, des résistants arrêtés après le Débarquement, 330 personnalités civiles et militaires arrêtées préventivement et considérées comme otages et des victimes de rafles. Le second convoi part le 28 juillet, avec plus de 1 650 hommes, en majorité des personnes arrêtées après le Débarquement : surtout des résistants et maquisards, et des victimes de représailles.

La plupart des 1 100 femmes qui arrivent en juin-juillet au fort de Romainville depuis plusieurs prisons régionales de la Gestapo sont déportées. 16 petits convois partent de Paris pour Sarrebrück-Neue Bremm puis Ravensbrück. Ce sont des résistantes, pour beaucoup engagées



Déportés du convoi du 18 juin 1944 sortant du camp de Compiègne-Royallieu (FNDIRP).

dans les réseaux de renseignements ou d'évasion.

Parallèlement, la « solution finale » se poursuit : deux grands convois partent de Drancy les 30 juin (1 100 déportés) et 31 juillet (1 300 déportés). Dans le dernier grand convoi, figurent 270 enfants et adolescents, dont 28 orphelins de 4 à 11 ans des maisons d'enfants de La Varenne.



Rencontre entre Karl Oberg, chef suprême de la police et des SS en France, et Joseph Darnand, chef de la Milice et secrétaire d'État à l'Intérieur, à l'occasion d'une prestation de serment de miliciens à Paris, 2 juillet 1944 (Bundesarchiv Berlin).

COMBATTRE LES MAQUIS ET TERRORISER LA POPULATION

Lors de la bataille de Normandie, les Allemands cherchent à sécuriser l'arrière du front. La division SS *Das Reich* est chargée d'éradiquer les groupes de résistants à l'ouest du Massif central. Elle

procède à une série de massacres pour terroriser la population et éliminer tous les suspects qui tombent entre ses mains : les seuls 9 et 10 juin, des éléments de la division sont impliqués dans la pendaison de 99 hommes à Tulle et la déportation de 149 autres, dans le massacre de 642 hommes, femmes et enfants à Oradour-sur-Glane, de 31 maquisards dans la Creuse, de 56 habitants d'Argenton-sur-Creuse, tandis que 57 autres sont tués dans les Hautes-Pyrénées. Au même moment, diverses unités de la *Wehrmacht* et de la SS attaquent le maquis du Mont-Mouchet à l'est du Massif central : 140 maquisards et une cinquantaine de civils sont tués.

En juillet, les Allemands procèdent au « nettoyage » de la vallée du Rhône. Ils investissent le plateau du Vercors, démantèlent le maquis, tuent près de 120 maquisards et 82 habitants de Vassieux-en-Vercors, presque totalement détruit.

ÉLIMINER LES RÉSISTANTS LES PLUS DANGEREUX

Parallèlement aux grandes opérations militaires et aux représailles massives menées après le débarquement de Normandie, les Allemands opèrent des exécutions ciblées de « terroristes ». Les résistants dangereux arrêtés – souvent des membres de réseaux de renseignements, des cadres de l'Armée secrète – ne doivent dorénavant plus être traduits devant un tribunal ni déportés, mais éliminés.

Dès le 6 juin au matin, à Caen, à une quinzaine de kilomètres des plages du Débarquement, 70 à 75 détenus sont exécutés dans la cour de la prison. Parmi eux notamment des résistants des réseaux Alliance, Cohors-Asturies et des FTP. Dans l'Ain, le 12 puis le 16 juin, 21 et 28 personnes sont fusillées après avoir été extraites de la prison allemande du fort Montluc à Lyon. Le 16 juin sont notamment exécutés le chef des groupes francs de l'Armée secrète dans le Rhône, des membres des réseaux Buckmaster, de Pown-Monica et plus d'une dizaine de FTP pris au maquis ou en mission. Ce même jour, est exécuté l'historien Marc Bloch, cadre du mouvement Franc-Tireur.

Des crimes équivalents ont lieu dans toute la France.

CONTREPOINT

LA « GUERRE AUX CIVILS » EN ITALIE EN 1944

De la chute du régime fasciste en septembre 1943 à la capitulation des forces allemandes en Italie en avril 1945, la *Wehrmacht* s'est livrée à une véritable guerre aux civils italiens au fur et à mesure de sa retraite. Le général Kesselring met en pratique les méthodes de guerre expérimentées lors de son commandement sur le front Est. Les troupes allemandes savent qu'elles peuvent agir en toute impunité.

Le recul des forces allemandes en Italie est ainsi jalonné de massacres, perpétrés par des unités de la *Wehrmacht* comme de la SS, avec l'appui de fascistes italiens collaborateurs. À Boves, en septembre 1943, 45 personnes sont massacrées par une unité de *Panzer SS*. À Rome, en mars 1944, en représailles d'un attentat à la bombe contre l'occupant allemand, plus de 200 détenus sont désignés comme otages par la police militaire allemande, avec l'aide de la police italienne. Le nombre étant considéré comme insuffisant, les Allemands organisent une rafle contre les Juifs du ghetto de Rome. Au total, 335 hommes sont rassemblés puis exécutés aux Fosses ardéatines, à la périphérie de la ville.

La 16^e division SS *Reichsführer* a un parcours aussi terrifiant que celui de la *Das Reich* en France. Sa mission est de lutter contre les partisans et de créer un climat de terreur dans le but de protéger le repli des forces allemandes. Le 12 août, aidée par la 36^e brigade fasciste, la *Reichsführer* tue 560 civils à Sant'Anna di Stazzema (Toscane). Les 17-19 août, elle exécute 159 civils en représailles de l'action de partisans. Les 24-27 août, à Fivizzano, 162 autres civils sont tués pour les mêmes raisons. Le 2 septembre, l'unité investit le monastère de Fernata, exécute des Juifs qui y sont cachés et d'autres réfugiés. Plusieurs dizaines de personnes sont transférées vers divers lieux de détention : elles seront exécutées ou déportées par la suite. Le 29 septembre, la *Reichsführer* massacre la population des villages de Marzabotto, Grizzana et Vado di Monzuno malgré l'intervention des partisans locaux. Plus de 1 800 personnes sont assassinées, dont plus de 230 enfants. Des miliciens fascistes participent aux exactions. C'est le crime de masse le plus meurtrier perpétré à l'Ouest.

Au total, près de 15 000 Italiens sont tués lors de cette guerre contre les civils.



Portrait de Jean Zay réalisé par Ernest Pignon-Ernest à l'occasion de son entrée au Panthéon, en 2015 (Musée de la Résistance nationale).

Jean Zay (1904-1944)

■ Né à Orléans, dans une famille juive et protestante, il fait des études brillantes et devient avocat. Radical-socialiste comme son père, il est élu député en 1932. Réélu en 1936, il est nommé ministre de l'Éducation nationale du gouvernement du Front populaire. Il démissionne en septembre 1939 pour remplir ses obligations militaires. En juin 1940, il gagne Bordeaux où se trouve le gouvernement puis tente de rejoindre le Royaume-Uni. Arrêté au Maroc, il est emprisonné à Clermont-Ferrand. Victime d'une campagne antisémite, accusé de désertion, il se retrouve incarcéré à la maison d'arrêt de Riom. Le 20 juin 1944, trois miliciens l'extraient de la prison de Riom et l'abattent avant de jeter son corps dans une faille. Son corps n'est identifié qu'en 1947.

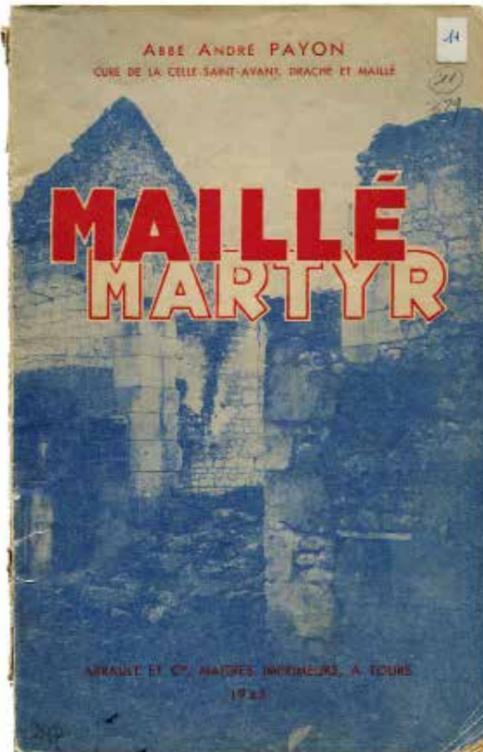
Déporter et tuer jusqu'au bout

La percée alliée à Avranches, le 31 juillet, signe la fin de la bataille de Normandie et le début du repli des troupes allemandes. Une répression violente, marquée encore par plusieurs massacres de civils, dont celui de Maillé fin août, et une nouvelle vague de déportations vont l'accompagner.

DÉPORTER JUSQU'AU BOUT, AOÛT-NOVEMBRE 1944

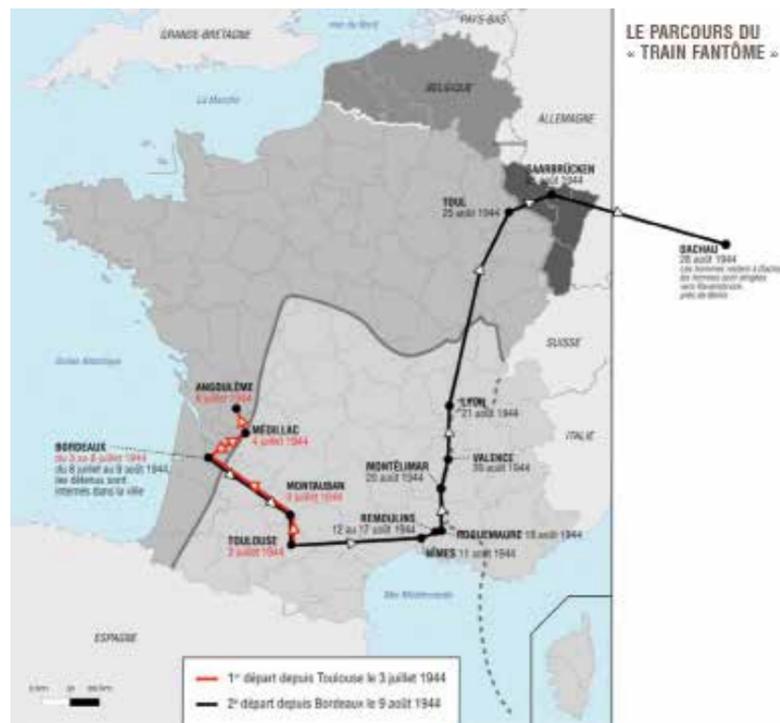
Confrontée à la perspective du repli, la Sipo-SD ordonne que ses services régionaux déportent la plus grande partie des détenus encore emprisonnés. Des convois sont organisés depuis les grandes villes de province: à Toulouse le 30 juillet, à Bordeaux le 9 août, à Lyon le 11, à Lille le 1^{er} septembre. Les convois partis de Rennes le 2 août, de Poitiers le 12, de Clermont-Ferrand le 20, de Dijon les 23 et 25, de Nancy le 28 ont pour destination Natzweiler, avant l'évacuation du camp vers celui de Dachau début septembre. À Paris et à Compiègne, « plaque tournante » des départs depuis 1942, un convoi part de Pantin le 15 août et un autre de la forêt de Rethondes le 17. Après cette date, c'est le camp de Schirmeck qui devient le camp de transit avant le Reich. En effet, d'août à novembre 1944, la Sipo-SD organise d'ultimes convois à l'arrière du front de l'Est, à la suite des actions contre les maquis des Vosges et des représailles contre les populations civiles. Près de 2200 personnes sont déportées entre la mi-août et la mi-novembre depuis Schirmeck et Belfort. Au total, 10600 déportés de répression quittent la France du 30 juillet au 21 novembre.

Les Allemands montrent une grande détermination dans l'organisation des convois. Celui du 9 août – qui avait déjà fait l'objet d'un premier départ avorté début juillet – met 20 jours pour atteindre Dachau. Plusieurs changements de train sont nécessaires pour remonter la vallée du Rhône. Son errance lui vaut le nom de



Couverture de la brochure de l'abbé André Payon, *Maillé village martyr*, Tours, 1945 (Musée de la Résistance nationale).

Le 25 août 1944, 124 des 500 habitants de ce village de Touraine sont massacrés par des soldats allemands.



Le parcours du « Train fantôme » (FNDIRP/Tallandier, Th Fontaine in *Déportation et génocides, l'Impossible oublié*).

« train-fantôme ». Le convoi du 15 août est bloqué le lendemain au passage de la Marne. Les déportés sont transférés à pied jusqu'à un nouveau train qui conduit finalement les hommes à Buchenwald et les femmes à Ravensbrück. Les déplacements erratiques de ces différents convois permettent de nombreuses évasions, souvent avec le soutien des populations locales, mais la plupart des déportés atteignent le système concentrationnaire.

La Sipo-SD n'arrête pas non plus la « Solution finale »: le dernier convoi massif, de plus de 1300 déportés, dont 300 enfants, part le 31 juillet de Drancy. Un ultime transport quitte le camp le 17 août: 51 résistants de l'Organisation juive de Combat et des FTP-MOI, et quelques « personnalités otages » sont emmenés par A. Brunner dans sa fuite. Les convois de Toulouse et de Lyon du 30 juillet et du 11 août déportent des détenus juifs jusqu'à Buchenwald et Auschwitz.

TUER JUSQU'AU BOUT (SEPTEMBRE 1944-MAI 1945)

Plusieurs détenus considérés comme particulièrement dangereux sont exécutés par la Sipo-SD avant qu'elle ne quitte la France ou sont déportés, quand les conditions le permettent dans des convois spéciaux. Ainsi, 44 résistants du SOE et du BCRA (37 hommes et 7 femmes), dont Stéphane Hessel, sont déportés secrètement de Paris le 8 août 1944. Dès leur arrivée à Buchenwald, 16 hommes sont exécutés; 15 autres sont fusillés en octobre. Six peuvent être sauvés, dont Stéphane Hessel, qui a bénéficié d'un changement d'identité et a pu être transféré en *Kommando* extérieur. Les 7 femmes envoyées à Ravensbrück sont exécutées en janvier 1945.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1944, 107 résistants d'Alliance et 33 maquisards des Vosges sont exécutés à Natzweiler. Début novembre, Müller, le chef de la Gestapo, ordonne l'assassinat des résistants du réseau Alliance encore détenus dans des prisons du Reich, aucun ne devant être libéré par l'ennemi. D'autres résistants de France, les Britanniques du SOE, sont victimes du même ciblage. Le plus connu est le général Delestraint, chef de l'Armée secrète, exécuté à Dachau le 19 avril 1945.

Charles Delestraint

(1879-1945)

■ Capitaine fait prisonnier durant toute la Première Guerre mondiale, il commande en mai-juin 1940 des unités de chars. Il refuse la défaite et dénonce publiquement l'armistice du 22 juin. Mis à la retraite, il reste fidèle à ses convictions. En novembre 1942, sur proposition d'Henri Frenay et de Jean Moulin, il est nommé chef de l'Armée secrète par le général de Gaulle, qu'il rencontre à Londres en février 1943. Arrêté à Paris le 9 juin 1943, quelques jours avant Jean Moulin, il est longuement interrogé par la Gestapo et incarcéré à Fresnes. Le 9 mars 1944, il est déporté comme NN au camp de Natzweiler, dans un convoi sécurisé. Il est évacué en septembre au camp de Dachau, lorsque les troupes alliées approchent. C'est là, le 19 avril 1945, qu'il est assassiné par la Gestapo, à quelques jours de la capitulation nazie.

CONTREPOINT



« Où peu nombreux sont ceux qui purent gravir le chemin de la liberté », lavis réalisé par Maurice de la Pintièrre à son retour de déportation en 1945 (Musée de la Résistance nationale/fonds Maurice de la Pintièrre).

LA FIN DU SYSTÈME CONCENTRATIONNAIRE: MARCHES DE LA MORT ET MASSACRES DE MASSE

En janvier 1945, le système concentrationnaire compte environ 720 000 détenus. Dès l'été 1944, les Allemands commencent à évacuer les camps les plus exposés à l'avancée des armées alliées: sur le front Est, Majdanek, en juillet; sur le front Ouest, Natzweiler, en septembre. Le mouvement s'accélère en janvier 1945 avec l'évacuation du complexe d'Auschwitz, du Stutthof et des camps de travail forcé de Pologne. Les détenus, pour la plupart juifs, sont transférés à pied ou en train vers les camps de l'Ouest. Ces déplacements en plein hiver, sans protection ni nourriture suffisantes, sont qualifiés par les détenus de « marches de la mort ».

L'offensive générale des troupes alliées au printemps entraînent une nouvelle vague d'évacuations. Si Himmler déclare le 18 avril 1945 qu'« aucun détenu ne doit tomber vivant dans les mains de l'ennemi », il se sert aussi des déportés comme moyens de pression dans ses négociations avec la Croix-Rouge internationale.

Les trajets des évacuations semblent répondre à des nécessités changeantes. Les convois peuvent converger et s'entasser dans un même camp, déjà surpeuplé, ou se disperser dans toutes les directions sans objectifs apparents. Les détenus qui ralentissent la progression des colonnes à pied sont abattus sans hésitation. Ces évacuations donnent parfois lieu à de véritables massacres, comme le 13 avril à Gardelegen, où 1016 détenus évacués de Dora et de Neuengamme sont brûlés vifs dans la grange où ils ont été enfermés par les SS.

Beaucoup de détenus meurent de faim et de maladie sans être évacués, dans des camps devenus de véritables mouiroirs. À Ohrdruf, *Kommando* de Buchenwald, 1500 détenus déclarés « criminels et politiques dangereux » sont également exécutés dans les jours qui précèdent l'évacuation du camp le 2 avril. Le 13 avril, à Thekla, autre *Kommando* de Buchenwald, les SS incendient une des baraques du camp où s'entassent 300 détenus malades et impotents qui ne peuvent être évacués. 67 parviennent à s'extraire des flammes.

Environ 300 000 des 720 000 détenus encore vivants en janvier 1945 ont disparu en avril-mai.

Juger et montrer les crimes

Dès 1943, à Alger, le commissariat à la Justice du Comité français de libération nationale (CFLN) commence à rassembler les preuves des crimes perpétrés en France. À la Libération, à Paris, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) crée le Service de recherche des crimes de guerre ennemis (SRCGE) au sein du ministère de la Justice. Cet organisme opère un vaste chantier de collecte d'informations pour pouvoir déférer devant les tribunaux militaires les auteurs présumés de crimes ou délits à l'encontre de Français, en France ou à l'étranger.



Le procès Pétain, août 1945 (Musée de la Résistance nationale, fonds dit du Matin). Pierre Laval, debout, témoigne. Derrière lui, assis, Philippe Pétain.

JUGER LES CRIMINELS DE GUERRE, ALLEMANDS ET FRANÇAIS

Entre 1944 et 1949, le SRCGE enregistre plus de 20 000 crimes de guerre allemands, mais la plupart ont été commis par des individus mal identifiés ou qui ont fui la France. Près de 16 000 dossiers se terminent ainsi par une ordonnance de non-lieu; alors que 2 345 individus sont condamnés, dont 1 314 par contumace. Sur la cinquantaine d'exécutés, la plupart sont des membres de la *Wehrmacht* ou de la *Waffen-SS*, simples soldats ou peu gradés. Robert Wagner, *Gauleiter* d'Alsace de 1940 à 1944, condamné à mort à Strasbourg en avril 1946, est le seul responsable important exécuté. Otto von Stülpnagel, commandant en chef des troupes d'occupation en France de 1940 à 1942 se suicide avant son procès en France en 1948. Carl Oberg, chef suprême des SS et de la Police allemande en France et Helmut Knochen, chef du Sipo-SD en France, sont condamnés à mort en 1954, mais leurs peines sont commuées en détentions à perpétuité et ils sont finalement libérés en 1962. Oberg meurt en 1965, Knochen en 2003. Klaus Barbie, chef du Sipo-SD à Lyon, se met au service des États-Unis avant de fuir

en Amérique du Sud en 1951. Extradé de Bolivie en 1983, il est condamné à perpétuité en 1987 et meurt en prison en 1991.

Les principaux responsables des déportations des Juifs de France échappent à la justice française: Théo Dannecker se suicide peu après son arrestation en Allemagne en 1945; Aloïs Brunner se cache puis se réfugie en Syrie où il meurt en 2001; Heinz Röthke se fait oublier en Allemagne jusqu'à sa mort en 1966.

Les hauts responsables de l'État français sont, eux, jugés par la Haute Cour de Justice instituée en novembre 1944. Philippe Pétain et Pierre Laval sont condamnés à mort. La peine du premier est commuée en détention à perpétuité du fait de son grand âge, le second est exécuté.

La plupart des chefs de la Police française impliqués dans la répression et la déportation sont condamnés et beaucoup sont exécutés. René Bousquet, secrétaire général de la Police, est acquitté à deux reprises et est abattu par un déséquilibré en 1993 peu avant un nouveau procès. Darnand, le chef de la Milice, est condamné à mort et exécuté comme de nombreux autres miliciens. Paul Touvier, responsable de la Milice à Lyon, est retrouvé et traduit devant

la justice en 1994: il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité et meurt en prison.

MONTRER LES CRIMES

Le SRCGE publie une partie des documents rassemblés pour la Justice et crée le Service d'information des crimes de guerre (SICG) qui organise l'exposition *Crimes hitlériens*, présentée au Grand Palais à Paris à partir de juin 1945. À l'aide d'une scénographie efficace panneaux portant des textes, des photographies, des cartes, des statistiques; mise en situation d'objets -, l'exposition rappelle les fondements du régime nazi ainsi que les formes qu'ont prises l'occupation et l'exploitation de la France puis de l'Europe, collaborations comprises. Elle rend un hommage particulier à l'ensemble des victimes en France: prisonniers de guerre, requis du STO, fusillés, déportés résistants et Juifs, civils massacrés, etc. La violence de certaines des images, notamment celles des camps de concentration récemment libérés, motivent l'interdiction de l'exposition au moins de 16 ans.

CONTREPOINT

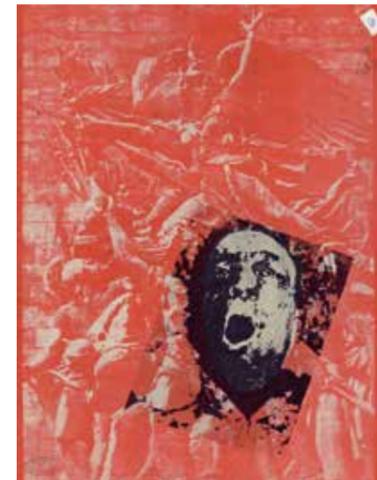
LES AUTRES PROCÈS EN EUROPE

Le tribunal militaire international de Nuremberg juge, entre novembre 1945 et octobre 1946, 22 des principaux responsables et 5 organisations de l'Allemagne nazie. 11 accusés sont condamnés à mort, 7 à des peines de prisons, 4 sont acquittés. Douze autres procès sont organisés à Nuremberg devant un tribunal militaire américain, parmi lesquels ceux des médecins, des juges, des chefs des *Einsatzgruppen*. Pour ces derniers, la plupart des peines de mort ne sont pas exécutées et tous les condamnés sont libérés durant les années 1950.

Les autres responsables des exactions nazies en Europe sont recherchés; beaucoup sont ainsi arrêtés et jugés. La plupart parviennent cependant à échapper à la justice, du fait de l'inertie des autorités allemandes souvent (ils sont vus comme citoyens allemands menacés par des puissances étrangères), de la protection des autorités alliées parfois (certains sont engagés pour leur «savoir-faire») et plus globalement de la perte d'intérêt à mesure que le temps passe. Ainsi, les responsables du massacre des Fosses ardéennes en mars 1944 sont-ils sanctionnés en plusieurs étapes. Herbert Kappler, chef du SD à Rome, est arrêté par les Anglais et jugé en Italie en 1947. Condamné à la perpétuité, il s'évade en 1977 et meurt l'année suivante en Allemagne. Son adjoint Erich Priebke, réfugié en Argentine, extradé en Italie en 1995, condamné en 1998, meurt en résidence surveillée en 2013.

Dieter Wisliceny, adjoint d'Adolf Eichmann, coordonnateur des déportations des Juifs slovaques, est condamné à mort et exécuté en Tchécoslovaquie en 1948. Adolf Eichmann est retrouvé en Argentine, capturé et jugé en Israël en 1961. Il est condamné à mort et exécuté.

Les collaborateurs des nazis doivent également rendre des comptes. Vidkun Quisling, ministre-président de Norvège, devenu l'incarnation de la collaboration en Europe, est condamné à mort et exécuté en 1945. Lors de la victoire des partisans de Tito, les principaux dirigeants oustachis parviennent à quitter la Yougoslavie. Ante Pavelic, leur chef, se réfugie en Argentine puis en Espagne où il meurt en 1959. Dinko Sakic, commandant du camp de Jasenovac en 1944, est extradé d'Argentine en 1998 et jugé en Croatie; il meurt en détention en 2008.



Couverture du catalogue de l'exposition *Crimes hitlériens*, juin 1945 (Musée de la Résistance nationale).

En deux mois, elle accueille plus de 500 000 visiteurs. Après Paris, l'exposition circule dans les principales métropoles régionales et attire plus de 300 000 visiteurs supplémentaires entre l'automne 1945 et l'été 1946. Une version remaniée est présentée à Londres puis à Bruxelles.

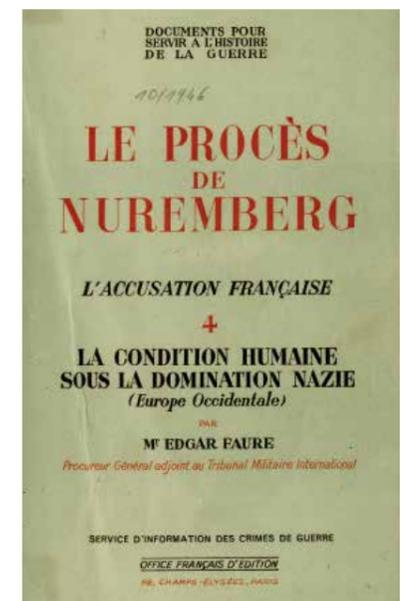
S'il faut montrer aux Français ce qu'ont été les crimes commis, il faut aussi les comprendre et en conserver la mémoire. Une Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF) est mise en place dès octobre 1944 par le GPRF, complétée en juin 1945 par un Comité d'histoire de la guerre. En 1951, les deux entités fusionnent au sein du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale qui rassemble une documentation abondante par le biais de délégués dans tous les départements et structure une première histoire de la Résistance et de la Déportation.

Edgar Faure

(1908-1988)

Fils d'un médecin militaire, il devient le plus jeune avocat de France. En 1941, il prend le risque de témoigner en faveur de Pierre Mendès France lors de son procès. En 1942, par prudence, il préfère quitter la France avec son épouse, de confession juive. Il gagne Alger. Juriste reconnu, il occupe des responsabilités importantes au sein du CFLN puis du GPRF à Alger. À la Libération, de retour à Paris, il travaille auprès de Pierre Mendès France au ministère de l'Économie.

En 1945, il accepte d'être procureur général adjoint pour l'accusation française près du Tribunal militaire international de Nuremberg. Il a en charge la rédaction de l'acte d'accusation pour crimes contre la condition humaine en Europe de l'Ouest.



Couverture de l'étude d'Edgar Faure, *La condition humaine sous la domination nazie (Europe occidentale)*, OFE, 1946 [Le procès de Nuremberg. L'accusation française, volume 4] (Musée de la Résistance nationale).

Le monument aux déportés et fusillés d'Auxerre



Dès l'immédiat après-guerre, des monuments modestes ou imposants, honorant les victimes de la répression et de la déportation, sont édifiés dans toute l'Europe. Varsovie rend hommage aux combattants et aux déportés du ghetto très rapidement. Dès 1946, un premier monument est inauguré. Un second, beaucoup plus important, est achevé en 1948. À Paris, l'amicale d'Auschwitz-Birkenau et celle de Neuengamme élèvent chacune leur monument au cimetière du Père-Lachaise à Paris en 1949.

La même année, est inauguré à Auxerre le monument départemental « aux déportés et fusillés 1940-1945 ». L'œuvre allie puissance et sobriété. Un parallélépipède de pierre dû à l'architecte Moutard porte sur sa face avant les noms des déportés, sur sa face arrière les noms des lieux d'internement et de déportation, sur les côtés les noms des fusillés. Au pied de la face avant, un groupe dû au sculpteur Henri Lagriffoul représente les différentes victimes. Ancien résistant, Lagriffoul est aussi l'auteur, en 1959, du bas-relief en bronze de la *Déportation*, un cœur déchiré par des barbelés, pour le Mémorial de la France combattante du Mont Valérien.

Lors de l'inauguration du monument d'Auxerre le 3 avril 1949, le président de la République Vincent Auriol rend hommage aux héros et aux suppliciés, « à ceux qui sont tombés pour l'indépendance de la patrie et pour la liberté des hommes ». En associant dans un même ensemble, les fusillés et les déportés, les déportés de répression et d'extermination, le monument auxerrois montre que dès l'immédiat après-guerre la diversité et la complexité des politiques répressives et exterminatrices de l'Occupant sont prises en compte. Cependant, ici comme ailleurs, on ne distingue pas les motifs, pour ne pas reprendre les catégorisations des nazis et pour réaffirmer l'image de l'unité du peuple français.

Les plaques apposées progressivement autour du monument ont permis ensuite de rappeler les différentes victimes et les responsabilités des nazis et du gouvernement de Vichy. Le lieu de mémoire est devenu un passeur d'histoire.

Bulletin publié par le Musée de la Résistance nationale (MRN)

Bulletin réalisé par :

Éric Brossard, agrégé d'histoire, professeur au collège Jean Wiener à Champs-sur-Marne, professeur relais au Musée de la Résistance nationale et Thomas Fontaine, docteur en histoire, directeur du MRN.

Avec le concours de l'équipe du MRN :

Xavier Aumage, Agathe Demersseman et Manuel Mingot, archivistes ; Julie Baffet, responsable éditoriale et chargée de la Communication.

Musée de la Résistance nationale

Service pédagogique

Parc Vercors
88 avenue Marx Dormoy
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Téléphone : 01 48 81 44 91
Télécopie : 01 48 81 33 36
Courriel : info@musee-resistance.com

Directeur de publication :

Jean-Paul Le Maguet

Rédactrice en chef : Julie Baffet

Graphiste : Olivier Umecker

Imprimé par Agéfim

Duplication autorisée et conseillée.

Version téléchargeable sur le site du Musée de la Résistance nationale, rubrique « pédagogie », sous rubrique « CNRD ».

www.musee-resistance.com

